

LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024

Index des états financiers consolidés et notes annexes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS	2	Note 13. Contrats de location	40
		Note 14. Filiales	42
		Note 15. Impôt sur le résultat	44
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3	Note 16. Dépôts	46
		Note 17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	47
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS :		Note 18. Provisions	47
Bilans consolidés	8	Note 19. Emprunts à court terme	48
États consolidés du résultat net	9	Note 20. Emprunts	48
États consolidés du résultat global	10	Note 21. Dette à long terme	49
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	11	Note 22. Autres passifs à long terme	50
États consolidés des variations des capitaux propres	12	Note 23. Avantages du personnel	51
		Note 24. Gestion des risques financiers	52
NOTES ANNEXES		Note 25. Gestion du capital	56
Note 1. La Société et ses activités	13	Note 26. Capital social	58
Note 2. Base d'établissement	13	Note 27. Paiements fondés sur des actions	60
Note 3. Informations significatives sur les méthodes comptables	17	Note 28. Produits	63
Note 4. Activités abandonnées	28	Note 29. Coûts des activités génératrices de produits	63
Note 5. Secteurs opérationnels	29	Note 30. Frais de vente, généraux et administratifs	64
Note 6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	Note 31. Amortissements	64
Note 7. Créances clients et autres débiteurs	32	Note 32. Charges financières nettes	64
Note 8. Créances sur prêts	32	Note 33. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie	65
Note 9. Créances à long terme et autres actifs	35	Note 34. Instruments financiers	66
Note 10. Goodwill et immobilisations incorporelles	36	Note 35. Garanties et engagements	68
Note 11. Immeubles de placement	38	Note 36. Parties liées	70
Note 12. Immobilisations corporelles	39	Note 37. Éventualités	70

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés ci-joints. Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent des montants fondés sur des jugements et des estimations. Tous les renseignements financiers contenus dans le rapport de gestion sont conformes à ceux qui sont présentés dans ces états financiers consolidés.

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir des systèmes adéquats de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables et peuvent servir de base adéquate à la préparation d'états financiers avec exactitude et en temps opportun. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société conformément au cadre établi dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »), et a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace en date de ces états financiers consolidés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce comité se compose uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société. Il se réunit avec les membres de la direction et avec les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour passer en revue les états financiers consolidés et recommander leur approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit est chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la nomination des auditeurs de la Société et, sous réserve de l'approbation des actionnaires autorisant le conseil d'administration à le faire, d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. Par ailleurs, le comité d'audit se réunit avec les auditeurs, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de leur audit.

Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs figure à la page suivante.

Le président et
chef de la direction,



Greg Hicks

Le vice-président directeur
et chef des finances,



Darren Myers

Le 18 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société Canadian Tire Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 3 janvier 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation d'actifs – se reporter à la note 10 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

L'évaluation de la perte de valeur du goodwill par la Société consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT de SportChek est estimée au moyen d'un modèle de la valeur d'utilité, laquelle est estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt. Pour ce faire, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes à l'égard des produits projetés et des marges connexes du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), du taux de croissance final et du taux d'actualisation. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable. La direction a déterminé que la valeur recouvrable de l'UGT de SportChek excédait leurs valeurs comptables à la date d'évaluation et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Compte tenu des jugements importants formulés par la direction pour estimer la valeur d'utilité de l'UGT de SportChek, la mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère raisonnable des estimations et des hypothèses relatives aux produits projetés et aux marges connexes du BAIIA, au taux de croissance final et au taux d'actualisation a nécessité un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un effort accru, y compris le recours à des spécialistes de la juste valeur.

Rapport de l'auditeur indépendant

Traitement de la question pendant l'audit :

Nos procédures d'audit relatives aux produits projetés et aux marges connexes du BAIIA, au taux de croissance final et au taux d'actualisation de l'UGT de SportChek utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable comprennent, entre autres :

- Nous avons évalué la capacité de la direction à prévoir avec exactitude les produits et les marges du BAIIA futurs en comparant les résultats réels aux prévisions historiques de la direction.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions de la direction à l'égard des produits et des marges du BAIIA futurs en examinant les éléments suivants :
 - les produits et les marges d'exploitation historiques;
 - les communications internes à la direction et au conseil d'administration;
 - des analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance;
 - des études économiques de tiers et la croissance projetée et historique du groupe de référence de SportChek.
- Avec l'aide de nos spécialistes de la juste valeur :
 - Nous avons examiné le taux de croissance final, les données du secteur disponibles et les taux d'inflation prévus à long terme.
 - Nous avons évalué le caractère raisonnable du taux d'actualisation en testant l'information source sous-jacente à la détermination du taux d'actualisation, et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant au taux d'actualisation utilisé.

Correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit – se reporter à la note 2 et à la note 8 des états financiers consolidés

Description de la question clé de l'audit

L'estimation de la correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit faite par la Société est évaluée au moyen du modèle des pertes de crédit attendues (« PCA »). La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit constitue une estimation comptable complexe, fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance de chaque détenteur de carte. Le modèle des PCA de la Société permet d'analyser des données historiques, des indicateurs économiques et l'historique en matière de défauts de paiement pour estimer le montant des créances sur cartes de crédit qui pourraient faire l'objet d'une défaillance en raison d'événements passés ou futurs, certains ajustements étant apportés pour tenir compte d'autres circonstances pertinentes influant sur la recouvrabilité de ces créances sur cartes de crédit. Les corrections de valeur pour PCA sont évaluées au montant i) des PCA pour les 12 mois à venir ou ii) des PCA pour la durée de vie, lorsqu'il s'agit de créances sur cartes de crédit dont le risque de crédit a augmenté considérablement depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit a été identifiée comme une question clé de l'audit en raison de la complexité inhérente des modèles, des hypothèses et des jugements et de l'interrelation entre ces variables dans l'évaluation des PCA. Bien que de nombreuses estimations et hypothèses soient nécessaires, celles qui comportent le degré le plus élevé de subjectivité et qui ont la plus forte incidence sur la correction de valeur sont liées à la probabilité de défaillance, à l'exposition en cas de défaillance, aux pertes en cas de défaillance, à une augmentation importante du risque de crédit, aux pertes de crédit pour la durée de vie, au taux d'intérêt effectif et aux scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios et l'application du jugement d'expert en matière de crédit. Nous avons dû exercer un degré de jugement élevé et effectuer des travaux d'audit supplémentaires à l'égard de ces estimations et hypothèses, notamment en faisant intervenir des spécialistes de la modélisation financière.

Rapport de l'auditeur indépendant

Traitement de la question pendant l'audit :

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes afin de tester les modèles que la direction a utilisés, les jugements qu'elle a portés et les hypothèses qu'elle a formulées pour estimer les PCA :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes de la direction à l'égard des données du portefeuille de cartes de crédit, de la gouvernance et de la surveillance des résultats modélisés et du recours au jugement d'experts en matière de crédit.
- Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour estimer les PCA.
- Avec l'aide de spécialistes de la modélisation financière :
 - Nous avons évalué la méthodologie relative aux PCA que la Société a employée et les principales hypothèses qu'elle a utilisées pour se conformer aux Normes IFRS de comptabilité.
 - Nous avons évalué le caractère approprié de la méthodologie et des données d'entrée utilisées dans les modèles pour estimer la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaillance, les pertes en cas de défaillance, l'augmentation importante du risque de crédit, les pertes de crédit pour la durée de vie, le taux d'intérêt effectif et la conception des scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios.
 - Nous avons examiné les évaluations quantitatives des PCA en comparant l'estimation de la probabilité de défaillance établie par la direction aux taux de défaillance réels et en comparant les estimations de l'exposition au risque de défaillance et des pertes en cas de défaillance faites par la direction et les pertes réelles.
 - Nous avons recalculé un échantillon de PCA de façon indépendante.
 - Nous avons évalué les appréciations qualitatives des PCA en comparant les jugements d'experts en matière de crédit de la direction aux tendances macroéconomiques et en évaluant ces jugements pour nous assurer qu'ils reflètent la qualité de crédit du portefeuille de cartes de crédit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Adam Charles Burke.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 18 février 2026

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	553,5 \$	475,6 \$
Placements à court terme	148,5	128,4
Créances clients et autres débiteurs (note 7)	1 053,2	1 263,0
Créances sur prêts (note 8)	6 857,8	6 697,5
Stocks de marchandises	2 417,5	2 558,3
Impôt sur le résultat à recouvrer	59,8	9,3
Charges payées d'avance et dépôts	220,2	212,0
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	5,8	3,8
Total des actifs courants	11 316,3	11 347,9
Créances à long terme et autres actifs (note 9)	703,4	711,9
Placements à long terme	71,4	72,8
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 10)	1 361,1	2 176,2
Immeubles de placement (note 11)	503,4	436,7
Immobilisations corporelles (note 12)	5 522,8	5 394,4
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 13)	2 001,8	2 034,8
Impôt différé (note 15)	59,6	65,9
Total de l'actif	21 539,8 \$	22 240,6 \$
PASSIF		
Dépôts (note 16)	1 109,4 \$	1 171,4 \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	2 811,6	2 931,4
Provisions (note 18)	255,6	186,2
Emprunts à court terme (note 19)	295,1	295,8
Emprunts (note 20)	556,6	563,2
Tranche courante des obligations locatives (note 13)	355,6	418,5
Impôt à payer	54,6	88,5
Tranche courante de la dette à long terme (note 21)	758,0	680,4
Total des passifs courants	6 196,5	6 335,4
Dépôt à long terme (note 16)	2 432,7	2 386,0
Provisions à long terme (note 18)	60,2	67,1
Obligations locatives à long terme (note 13)	2 086,3	2 071,6
Impôt différé (note 15)	130,9	245,5
Dette à long terme (note 21)	3 617,9	3 875,5
Autres passifs à long terme (note 22)	201,4	171,2
Total du passif	14 725,9	15 152,3
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 26)	615,9	625,9
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)	9,4	(85,3)
Bénéfices non distribués	5 230,3	5 614,4
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	5 855,6	6 155,0
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	958,3	933,3
Total des capitaux propres	6 813,9	7 088,3
Total du passif et des capitaux propres	21 539,8 \$	22 240,6 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



J. Michael Owens
Directeur



Nadir Patel
Directeur

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024 ¹
Produits (note 28)	16 315,5 \$	15 516,0 \$
Coûts des activités génératrices de produits (note 29)	10 700,2	10 315,2
Marge brute	5 615,3	5 200,8
Autres charges (produits) (note 18)	229,0	(290,0)
Frais de vente, généraux et administratifs (note 30)	3 470,6	3 240,0
Amortissements (note 31)	741,7	731,6
Charges financières nettes (produits financiers nets) (note 32)	295,5	344,1
Bénéfice avant impôt	878,5	1 175,1
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	219,5	259,6
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	659,0	915,5
(Perte nette) bénéfice net lié aux activités abandonnées	(49,3)	56,4
Bénéfice net	609,7 \$	971,9 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :		
Actionnaires de la Société Canadian Tire		
Activités poursuivies	575,6 \$	831,3 \$
Activités abandonnées	(49,3)	56,4
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	83,4	84,2
	609,7 \$	971,9 \$
Bénéfice (perte) par action de base	9,70 \$	15,96 \$
Activités poursuivies	10,60	14,95
Activités abandonnées	(0,90)	1,01
Bénéfice (perte) par action dilué	9,67 \$	15,92 \$
Activités poursuivies	10,57	14,91
Activités abandonnées	(0,90)	1,01
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation :		
De base	54 271 164	55 625 884
Dilué	54 460 287	55 766 848

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)

	le 3 janvier 2026	le 28 décembre 2024 ¹
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	659,0 \$	915,5 \$
Autres éléments de résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits nets (pertes nettes) liés à la couverture de flux de trésorerie des stocks	(71,3)	151,0
Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie, à l'exclusion de la valeur temps des options sur swap	8,6	16,3
Variations de la juste valeur de la valeur temps des options sur swap	(16,6)	(8,5)
Reclassement de pertes (profits) en résultat	(9,4)	(8,8)
Écart de change	(2,8)	4,6
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Gains actuariels (pertes actuarielles)	5,0	17,3
Variations de la juste valeur des titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global	5,8	—
Autres éléments de bénéfice global (perte globale) liés aux activités poursuivies attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	(80,7) \$	171,9 \$
Bénéfice global lié aux activités poursuivies	578,3 \$	1 087,4 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	(49,3) \$	56,4 \$
Autres éléments de bénéfice global (perte globale) liés aux activités abandonnées	228,8	11,1
Éléments du bénéfice global liés aux activités abandonnées attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	179,5 \$	67,5 \$
Bénéfice global attribuable aux :		
Actionnaires de la Société Canadian Tire		
Activités poursuivies	494,9 \$	1 003,2 \$
Activités abandonnées	179,5	67,5
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle liées aux activités poursuivies	83,4	84,2
Bénéfice global	757,8 \$	1 154,9 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)

	le 3 janvier 2026	le 28 décembre 2024 ¹
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	659,0 \$	915,5 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation	653,9	634,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation	27,9	8,6
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 31)	110,1	120,2
Perte (profit) à la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs au titre de droits d'utilisation	(7,0)	(279,6)
Impôt sur le résultat	219,5	259,5
Charges financières nettes (note 32)	295,5	344,1
Total, à l'exception des éléments suivants :	1 958,9	2 002,5
Intérêts versés	(367,9)	(394,0)
Intérêts reçus	28,6	40,4
Impôt sur le résultat (payé) reçu	(283,9)	(46,9)
Variation des créances sur prêts	(202,5)	(139,0)
Variation du fonds de roulement d'exploitation et autres	(148,2)	531,1
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation des activités abandonnées	(32,9)	69,7
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	952,1	2 063,8
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(582,0)	(567,8)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(81,7)	(60,5)
Total des entrées	(663,7)	(628,3)
Acquisition de placements à court terme	(331,7)	(183,0)
Produit de la vente de placements à long terme	72,7	—
Produit à l'échéance et à la cession de placements à court terme	309,3	271,2
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et d'actifs détenus en vue de la vente	6,4	321,1
Paiements de loyers reçus au titre de contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement (sur le capital)	20,3	16,0
Acquisition de placements à long terme et autres	(65,7)	(5,4)
Variation des créances sur prêts de Franchise Trust	6,7	(43,2)
Produit de la vente d'Helly Hansen, déduction faite des coûts de transaction	1 290,0	—
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement des activités abandonnées	(5,5)	(12,5)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	638,8	(264,1)
Activités de financement		
Dividendes versés	(361,7)	(359,8)
Distributions payées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(76,9)	(70,3)
Émission nette (remboursement net) de titres d'emprunt à court terme	(0,7)	(669,9)
Émission nette (remboursement net) de titres d'emprunt de Franchise Trust	(6,7)	43,2
Émission de titres d'emprunt à long terme	700,0	550,0
Remboursement sur la dette à long terme	(880,4)	(960,4)
Paiement d'obligations locatives (sur le capital)	(383,2)	(327,5)
Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme	(3,6)	(2,0)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote	(467,2)	(29,8)
Encaissements (paiements) nets liés aux instruments financiers	(2,7)	25,2
Variation des dépôts	(20,2)	187,8
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement des activités abandonnées	(9,7)	(21,8)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 513,0)	(1 635,3)
Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période	77,9	164,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	475,6	311,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 6)	553,5 \$	475,6 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)				Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Couvertures des flux de trésorerie et autres	Écart de change	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)				
Solde au 28 décembre 2024	625,9 \$	152,8 \$	(238,1) \$	(85,3) \$	5 614,4 \$	6 155,0 \$	933,3 \$	7 088,3 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies et abandonnées	—	—	—	—	526,3	526,3	83,4	609,7
Autres éléments de bénéfice global (perte globale) liés aux activités poursuivies et abandonnées	—	(107,9)	245,2	137,3	10,8	148,1	—	148,1
Total du bénéfice global (de la perte globale)	—	(107,9)	245,2	137,3	537,1	674,4	83,4	757,8
Transferts des pertes (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers liés aux activités poursuivies et abandonnées	—	(42,6)	—	(42,6)	—	(42,6)	—	(42,6)
Apports des/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire								
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	24,5	—	—	—	—	24,5	—	24,5
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	(467,2)	—	—	—	(7,2)	(474,4)	—	(474,4)
Variation de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique (note 26)	—	—	—	—	(99,2)	(99,2)	—	(99,2)
Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26)	432,7	—	—	—	(432,7)	—	—	—
Dividendes	—	—	—	—	(382,1)	(382,1)	—	(382,1)
Apports des/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle								
Émission de parts de fiducie aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction	—	—	—	—	—	—	18,5	18,5
Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(76,9)	(76,9)
Total des apports et des distributions	(10,0)	(42,6)	—	(42,6)	(921,2)	(973,8)	(58,4)	(1 032,2)
Solde au 3 janvier 2026	615,9 \$	2,3 \$	7,1 \$	9,4 \$	5 230,3 \$	5 855,6 \$	958,3 \$	6 813,9 \$

(en millions de dollars canadiens)	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)				Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire	Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Couvertures des flux de trésorerie et autres	Écart de change	Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)				
Solde au 30 décembre 2023	598,7 \$	44,6 \$	(226,4) \$	(181,8) \$	5 128,2 \$	5 545,1 \$	899,7 \$	6 444,8 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies et abandonnées	—	—	—	—	887,7	887,7	84,2	971,9
Autres éléments du bénéfice global liés aux activités poursuivies et abandonnées	—	177,4	(11,7)	165,7	17,3	183,0	—	183,0
Total du bénéfice global	—	177,4	(11,7)	165,7	905,0	1 070,7	84,2	1 154,9
Transferts des pertes (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers liés aux activités poursuivies et abandonnées	—	(69,2)	—	(69,2)	—	(69,2)	—	(69,2)
Apports des/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire								
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	29,6	—	—	—	—	29,6	—	29,6
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26)	(29,8)	—	—	—	—	(29,8)	—	(29,8)
Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26)	27,4	—	—	—	(27,4)	—	—	—
Dividendes	—	—	—	—	(391,4)	(391,4)	—	(391,4)
Apports des/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle								
Émission de parts de fiducie aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction	—	—	—	—	—	—	19,7	19,7
Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(70,3)	(70,3)
Total des apports et des distributions	27,2	(69,2)	—	(69,2)	(418,8)	(460,8)	(50,6)	(511,4)
Solde au 28 décembre 2024	625,9 \$	152,8 \$	(238,1) \$	(85,3) \$	5 614,4 \$	6 155,0 \$	933,3 \$	7 088,3 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. La Société et ses activités

La Société Canadian Tire Limitée est une société ouverte canadienne principalement présente au Canada. Son siège social est situé au 2180 Yonge Street, Toronto (Ontario) M4P 2V8, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CTC, CTC.A). Dans les présents états financiers consolidés, La Société Canadian Tire Limitée et les entités qu'elle contrôle sont collectivement appelées la « Société » ou la « Société Canadian Tire ». Se reporter à la note 14 pour obtenir de l'information sur les principales filiales de la Société.

La Société est constituée de trois principaux secteurs d'activités commerciales, qui offrent un grand éventail de produits et de services de détail, y compris des articles d'usage courant, des vêtements, des articles de sport, de l'essence, des services financiers, dont une banque, et des activités immobilières. La note 5 donne le détail des trois secteurs opérationnels à présenter de la Société.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles MD ou MC.

2. Base d'établissement

Exercice

L'exercice de la Société s'étend sur 52 ou 53 semaines et se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Les états financiers consolidés de 2025 et de 2024 et les notes s'y rapportant sont présentés pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024, respectivement.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de la Société qui peut être clairement distinguée du reste de la Société et qui représente une ligne d'activité principale et distincte, qui fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une telle entreprise ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a classé l'entreprise Helly Hansen en tant qu'activité abandonnée à la suite de la décision de la direction et de son engagement à céder l'entreprise. Le classement à titre d'activité abandonnée a eu lieu lorsque l'entreprise Helly Hansen répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente en vertu d'IFRS 5. Se reporter à la note 4 pour plus d'information sur les activités abandonnées.

La Société présente ses activités abandonnées comme un montant unique, déduction faite de l'impôt, dans les états consolidés du résultat net et dans les états consolidés du résultat global, séparément des activités poursuivies pour la période en cours et la période comparative. Les activités abandonnées ont été déconsolidées du bilan consolidé à la clôture de la vente. Les tableaux des flux de trésorerie sont présentés de manière à différencier les activités abandonnées pour la période en cours et la période comparative.

À moins d'indication contraire, tous les produits et les charges représentent les résultats des activités poursuivies de la Société, et tous les actifs et les passifs font partie des activités poursuivies pour la période considérée. Cependant, les actifs et les passifs n'ont pas été retraités pour les périodes comparatives.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») au moyen des méthodes comptables décrites dans les présentes notes.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 18 février 2026.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants, qui ont été évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »);
- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »);
- les instruments financiers dérivés;
- les passifs au titre des régimes de paiements fondés sur des actions;
- la comptabilisation initiale des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

De plus, l'obligation au titre des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée à sa valeur actualisée.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ » ou « \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Jugements et estimations

La préparation de ces états financiers consolidés en vertu des Normes IFRS de comptabilité exige que la direction formule des jugements et procède à des estimations qui influent sur les éléments suivants :

- l'application des méthodes comptables;
- les montants présentés de l'actif et du passif;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels;
- les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer des estimations présentées dans ces états financiers consolidés.

Des jugements sont formulés lors de la sélection et de l'évaluation des méthodes comptables de la Société. Les estimations servent principalement à déterminer l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés. Les estimations se fondent sur l'expérience antérieure et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les jugements et les estimations sont souvent interreliés. Les jugements et les estimations de la Société sont réévalués de façon continue afin de déterminer s'ils demeurent pertinents. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et au cours des périodes ultérieures touchées par la révision.

La durée de la conjoncture macroéconomique et ses effets à long terme sur la Société demeurent incertains. La direction continue de surveiller et d'évaluer l'incidence de la conjoncture sur les activités, ainsi que sur certains jugements et estimations, y compris la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles.

La section ci-dessous décrit les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société.

Dépréciation d'actifs

La Société formule un jugement lorsqu'elle détermine les regroupements d'actifs qui composeront ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles. La Société a établi que ses UGT du Groupe détail comprennent des magasins individuels ou des groupes de magasins. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces immobilisations se rapportent. En outre, chaque trimestre, la Société formule un jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation, ce qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation trimestriel, en plus du test de dépréciation annuel.

L'estimation par la Société de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, fondée sur la valeur d'utilité, implique une estimation des flux de trésorerie futurs. L'estimation des flux de trésorerie futurs est fondée sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur une estimation par la direction du taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation approprié comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité.

Pour déterminer le montant recouvrable au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la Société se fonde sur des facteurs comme les taux de redevance et les projections relatives aux produits connexes ou les taux de location sur le marché pour des actifs comparables actualisés selon un taux d'actualisation après impôt, en fonction des hypothèses qu'utiliserait un intervenant du marché.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. L'estimation de la valeur nette de réalisation est fondée sur les éléments probants disponibles les plus fiables à l'égard du montant que les stocks de marchandises devraient réaliser. De plus, une estimation des provisions pour stocks est nécessaire en raison de la freinte de stocks.

Impôt et autres impôts et taxes

Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible, l'impôt différé ou les autres impôts et taxes, la Société formule un jugement dans l'interprétation des règles fiscales propres aux territoires où elle exerce ses activités. La Société formule également un jugement en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en tenant compte des attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, du moment et de la résorption des différences temporaires et des vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations soumises aux autorités fiscales applicables.

Consolidation

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle et procède à une consolidation en conséquence. Une entité est contrôlée si la Société a le pouvoir sur cette entité, si elle est exposée aux rendements variables du fait de sa participation dans l'entité ou qu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, soit celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. Puisque le pouvoir provient des droits, le pouvoir peut découler d'engagements contractuels. Certains engagements contractuels comprennent des droits définis dans le but de protéger la participation de la Société sans toutefois que celle-ci ait le pouvoir sur l'entité.

Correction de valeur à l'égard des créances sur prêts

L'estimation par la Société de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts à l'égard des créances sur cartes de crédit repose sur un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui a recours à l'analyse des données historiques, à des indicateurs économiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui pourrait faire l'objet de défaillances par suite d'événements passés ou futurs, compte tenu de certains ajustements se rapportant à toute autre circonstance pertinente susceptible d'influer sur la recouvrabilité de ces créances sur prêts. L'évaluation de la réduction de valeur des prêts tient compte de la présence d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la création des prêts et de l'intégration d'informations prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Les taux de défaut, les taux de perte et l'échelonnement prévu des recouvrements futurs sont comparés périodiquement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents. Le comportement futur des clients peut être influencé par plusieurs facteurs, notamment la variation des taux d'intérêt ou de chômage et les changements à la structure du programme de cartes de crédit.

Avantages postérieurs à l'emploi

La comptabilisation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société requiert l'utilisation d'hypothèses. Le passif au titre des prestations constituées est calculé en fonction de données actuarielles et des meilleures estimations de la Société relativement à l'accroissement des salaires, à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, au taux de mortalité, aux taux d'actualisation du marché et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires.

Obligations locatives

Pour évaluer les obligations locatives, la direction examine tous les facteurs qui créent un avantage économique à exercer des options de prolongation ou à ne pas exercer des options de résiliation qui sont prévues dans les contrats de location. Les options de prolongation, ou les périodes assujetties aux options de résiliation, sont seulement incluses dans les modalités du contrat de location si la direction détermine qu'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé et non résilié. L'évaluation est réexaminée s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'évaluation et qui dépend de la volonté du preneur.

La Société utilise généralement le taux d'emprunt marginal du preneur lors de la comptabilisation initiale des contrats de location d'immeubles. Pour les contrats de location d'immeubles, les taux implicites ne sont pas aisément disponibles puisque l'information du bailleur concernant la juste valeur des actifs sous-jacents et les coûts directs initiaux engagés par celui-ci relativement aux actifs loués n'est pas disponible. La Société détermine le taux d'emprunt marginal comme étant le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Autres

Parmi les autres estimations, mentionnons la détermination de la durée d'utilité et du mode d'amortissement des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles aux fins de leur amortissement; la comptabilisation ou l'évaluation des éléments tels que les produits différés, les provisions et les ajustements du prix d'achat dans le cadre de regroupements d'entreprises; et l'évaluation de certaines justes valeurs telles que celles liées à l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris dans des regroupements d'entreprises, des paiements fondés sur des actions et des instruments financiers.

Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers intermédiaires.

Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, et à la création d'obligations additionnelles en matière d'informations à fournir concernant les instruments financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. Elle entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments présentés ci-dessous.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la Société Canadian Tire et des entités qu'elle contrôle. Une entité est contrôlée lorsque la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Se reporter à la note 14.1 pour le détail des entités importantes contrôlées par la Société.

Les résultats de certaines filiales, dont la date de clôture d'exercice est différente, ont été inclus dans les présents états financiers consolidés pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024, respectivement. La date de fin d'exercice de CT Real Estate Investment Trust (« CT REIT »), de Franchise Trust et de CTFS Holdings Limited et leurs filiales est le 31 décembre.

Le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle même si un solde déficitaire des participations ne donnant pas le contrôle en découle au moment de la consolidation.

Lorsque le pourcentage des titres de participation détenus par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle varie, la Société ajuste la valeur comptable des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter les variations de la participation relative dans la filiale. Tout écart entre le montant ajusté des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement en capitaux propres par la Société et attribué aux actionnaires de la Société.

Regroupements d'entreprises

Afin de comptabiliser les regroupements d'entreprises, la Société a recours à la méthode de l'acquisition et répartit le prix d'achat entre les actifs acquis en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition. Toute différence est comptabilisée à titre de goodwill. Le prix d'achat, ou la contrepartie transférée, comprend le montant comptabilisé au titre de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs contractés par la Société au nom de l'entreprise acquise, la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les titres de capitaux propres émis par la Société.

La Société détermine la juste valeur des actifs acquis en employant la méthode la plus fiable pour l'actif considéré parmi l'approche par les coûts, l'approche par le marché ou l'approche par le résultat. L'approche par le marché s'applique aux biens et aux titres disponibles sur le marché public. L'approche par les coûts s'applique aux autres principales catégories d'actifs. L'approche par le résultat s'applique pour le calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles.

Les coûts de transaction engagés par la Société relativement à un regroupement d'entreprises sont immédiatement comptabilisés en charges.

Partenariat

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé en fonction duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Un partenariat est classé comme une entreprise commune lorsque les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat. Les intérêts de la Société dans une entreprise commune comprennent les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à l'entreprise commune, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement, des passifs assumés conjointement, des produits découlant de l'exploitation de l'entreprise commune et des charges engagées conjointement.

CT REIT détient une participation de une demie dans Canada Square, un immeuble commercial à usage mixte situé à Toronto, en Ontario (la « copropriété »), aux termes d'une entente de copropriété. La copropriété constitue un partenariat puisque les décisions importantes concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des copropriétaires. Ce partenariat est une entreprise commune puisque chaque copropriétaire a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs liés à la copropriété.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (selon la méthode de la mise en équivalence)

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les entités émettrices ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La Société exerce une influence notable sur l'entreprise associée si elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois répondre à la définition d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint.

La Société comptabilise sa participation dans des entreprises associées et des coentreprises dans les créances à long terme et autres actifs dans les bilans consolidés. La Société évalue ses participations selon la méthode de la mise en équivalence; le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite pour prendre en compte la quote-part des investisseurs relative aux variations de l'actif net de l'entité émettrice. Le placement est examiné à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe de tels indices, la Société comptabilise une perte de valeur dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net. Les pertes de valeur se limitent à la valeur recouvrable du placement.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Chaque établissement à l'étranger de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les transactions de chaque établissement à l'étranger sont évaluées selon cette monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis dans la monnaie de présentation, soit le dollar canadien, au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change sont cumulés à titre de composante des capitaux propres. Au moment de la cession d'un établissement à l'étranger, ou de la perte du contrôle, la composante du cumul des autres éléments du résultat global liée à l'établissement à l'étranger est reclassée dans les autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux cours en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture à la date du bilan. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change découlant de conversions, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres charges (produits) ou dans les coûts des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net.

Instruments financiers

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation initiale

Les instruments financiers peuvent prendre la forme de trésorerie, de dérivés ou d'un contrat donnant lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif viennent à expiration ou lorsque la Société transfère à un tiers la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Toute participation dans des actifs financiers transférés créée ou conservée par la Société est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct. Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles qui y sont rattachées sont exécutées, annulées, ou qu'elles viennent à expiration. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers, autres que les actifs et les passifs financiers classés à la JVRN, sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers classés à la JVRN sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Classement au moment de la comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe les actifs financiers selon son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes : i) au coût amorti, ii) à la JVAERG et iii) à la JVRN. Les passifs financiers sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti, sauf les passifs financiers classés à la JVRN, soit ceux correspondant à la définition de passifs détenus à des fins de transaction ou ceux désignés comme étant à la JVRN.

Instruments financiers au coût amorti, y compris les pertes de valeur

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle le passif a été décomptabilisé, sauf pour ce qui est des passifs financiers classés à la JVRN.

Les actifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées et si les actifs financiers ne sont pas désignés comme étant à la JVRN :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation, et une correction de valeur pour pertes – une « correction de valeur pour pertes de crédit attendues » – est comptabilisée en fonction soit des pertes de crédit attendues sur 12 mois, soit des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sur 12 mois représentent les pertes de crédit des cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées dans la même période de présentation de l'information financière que la comptabilisation initiale. Les types d'actifs financiers suivants sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues sur 12 mois :

- les placements déterminés comme ayant un risque de crédit faible à la date de clôture et dont la notation de crédit est équivalente à la notation « catégorie investissement »;
- les autres actifs financiers comme les créances sur prêts, dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Tous les autres actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui représentent les pertes de crédit découlant de la totalité des cas de défaillance probables dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

La correction de valeur est évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en cas d'augmentation importante du risque de crédit, qui est appréciée à la lumière des variations de la probabilité de défaillance depuis la comptabilisation initiale, ainsi que de l'information qualitative portant spécifiquement sur l'emprunteur, ou lorsque la créance est en souffrance depuis plus de 30 jours. Les pertes de crédit attendues se calculent comme étant le produit de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance sur la durée de vie résiduelle attendue des prêts et sont actualisées à la date de clôture. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tient également compte d'informations prospectives, ce qui accroît le degré de jugement requis pour déterminer quelle sera l'incidence des facteurs macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues, comme les taux de chômage actuels et prévisionnels. Les méthodologies et les hypothèses, incluant les prévisions concernant la conjoncture économique future, sont examinées régulièrement.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et en défaillance lorsqu'elles sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du principal et/ou de l'intérêt. Lorsqu'un client a amorcé un processus de proposition de consommateur en cas d'insolvabilité, l'estimation des créances sur cartes de crédit est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus énoncée dans les modalités de l'entente de proposition de consommateur reçue. Les créances sur cartes de crédit qui sont en souffrance depuis plus de 180 jours sont réduites à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés à la JVAERG s'ils cadrent avec l'objectif du modèle économique, soit la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et que leurs modalités donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les actifs financiers sous forme d'instruments de capitaux propres peuvent être désignés à la JVAERG ou, par défaut, à la JVRN.

Les instruments financiers classés à la JVAERG sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les variations ultérieures de la juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG sont cumulées dans les autres éléments du résultat global, et elles ne sont pas reclassées dans les états consolidés du résultat net, tandis que les distributions reçues au titre de ces placements sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti, ou qui ne sont pas désignés à la JVAERG, sont évalués à la JVRN, ce qui comprend les actifs financiers dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Les passifs financiers, y compris les passifs dérivés, sont classés à la JVRN si l'instrument financier est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'être vendus dans un proche avenir ou s'ils font partie d'un portefeuille identifié d'instruments financiers gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil réel récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers classés à la JVRN sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent, dans la mesure où elles ne font pas partie de la partie efficace d'une relation de couverture désignée.

Instruments financiers dérivés

La Société conclut différents dérivés dans le cadre de sa stratégie visant à gérer son exposition aux fluctuations du change et des taux d'intérêt. La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir une partie des charges à l'égard des paiements fondés sur des actions futurs. La Société ne conclut pas de dérivés à des fins de transaction.

Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur. Le profit ou la perte qui découle de la réévaluation à chaque période de présentation de l'information financière est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible et désigné à titre d'instrument de couverture. Dans ce cas, le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que les parties inefficaces et non couvertes sont immédiatement comptabilisées en résultat net. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net pour les périodes pendant lesquelles l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Lorsqu'une transaction prévue faisant l'objet d'une couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et les pertes auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont directement transférés du cumul des autres éléments du résultat global à l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier.

Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, les variations de la valeur de marché du dérivé cessent d'être différées dans les autres éléments du résultat global. Les montants auparavant différés demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie liés à l'exposition sous-jacente influent sur le résultat net, moment auquel ces montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Si l'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture parce qu'on ne prévoit plus que l'élément couvert se produira, les montants auparavant différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés immédiatement en résultat net.

La Société conclut des dérivés de change afin de couvrir son exposition au risque de change à l'égard de paiements futurs d'achats de stocks et de charges libellés en devises. Les conditions essentielles des dérivés de change s'alignent sur l'élément couvert selon un ratio de 1:1. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Une fois les stocks reçus, la Société transfère le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global vers les stocks de marchandises, et les changements subséquents à la juste valeur des dérivés de change sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils surviennent.

La Société conclut des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt pour couvrir et pour gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt. Les conditions essentielles des swaps et des options sur swap de taux d'intérêt s'alignent sur l'élément couvert selon un ratio de couverture de 1:1. Conformément à IFRS 9, la Société désigne la variation de la juste valeur de la valeur intrinsèque de l'instrument comme instrument de couverture. La variation de la juste valeur de la valeur temps de l'option est également différée dans les autres éléments du résultat global et est amortie dans les états consolidés du résultat net à titre de composante des charges financières nettes sur une base systématique et rationnelle sur la période au cours de laquelle les intérêts sous-jacents du titre d'emprunt sous-jacent influent sur le résultat net. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Lorsque des charges couvertes sont engagées, la Société reclasse le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global dans les charges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées ou du papier commercial ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués des placements dans des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées, dans du papier commercial ou dans d'autres titres, principalement des titres des gouvernements canadien et américain ou des billets d'autres parties ayant des cotes de solvabilité élevées, dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et dont l'échéance est dans moins de un an. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 24.

Créances clients et autres débiteurs

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Elle est estimée en fonction de l'historique de pertes enregistrées de la Société, ajusté pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. La perte et tout recouvrement ultérieur des montants sortis sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

Créances sur prêts

Les créances sur prêts sont constituées des créances sur cartes de crédit et des prêts à certains marchands, qui sont des exploitants indépendants de magasins Canadian Tire. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les coûts des activités génératrices de produits des états consolidés du résultat net.

Placements à long terme

Les placements dans des titres très liquides qui sont assortis de notations élevées et dont l'échéance est supérieure à un an sont classés dans les placements à long terme. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 24.

Dette

Une dette est classée comme courante lorsque la Société s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal, lorsqu'elle détient le passif principalement à des fins de transaction, lorsque le passif doit être réglé dans les 12 mois suivant la date des bilans consolidés ou lorsque la Société ne bénéficie pas du droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date des bilans consolidés.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif des stocks dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente estimatifs.

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon le coût moyen pondéré et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Tous les stocks sont des produits finis.

La contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs est comptabilisée à titre de réduction du coût des stocks connexes, à moins que la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est évalué au coût, diminué de tout cumul des pertes de valeur, et il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué de tout cumul des pertes de valeur, et ne font l'objet d'aucun amortissement. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées lorsque l'actif est identifiable (qu'il soit séparable ou qu'il résulte de droits contractuels ou d'autres droits établis), que la Société contrôle l'actif, que la Société s'attend à en retirer des avantages économiques futurs et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, généralement sur une période de deux à dix ans. La Société a inscrit à l'actif les coûts de mise en œuvre liés aux activités de type logiciel-service qui créent une immobilisation incorporelle et qui répondent aux critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle. Se reporter à la méthode de dépréciation d'actifs ci-après.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des produits locatifs ou de valoriser le capital, ou les deux. La Société a établi que les biens immobiliers qu'elle fournit à ses marchands, à ses franchisés et à ses agents ne constituent pas des immeubles de placement, car ils sont liés à ses activités d'exploitation. Pour en arriver à cette conclusion, la Société s'est fondée sur certains critères, notamment si la Société fournit d'importants services accessoires aux preneurs des biens immobiliers. La Société a inclus les biens immobiliers qu'elle loue à des tiers (autres que les marchands, les franchisés et les agents) dans les immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués et amortis de la même manière que les immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, sauf les terrains et les immeubles au cours de la construction, qui sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend les estimations initiales du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes, après ajustement du coût pour tenir compte de la valeur résiduelle estimative de l'actif :

Catégorie d'actifs	Durées d'utilité estimatives
Bâtiments	10 à 45 ans
Agencements et matériel	3 à 25 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du contrat ou de la durée d'utilité estimative

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits ou les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Contrats de location

Preneur

À la passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation, et une obligation locative correspondante est comptabilisée à la date de début.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est calculé comme étant le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative majoré de tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux et des coûts de remise en état connexes. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte le fait que la Société prévoit exercer une option d'achat, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location et est comptabilisé dans les amortissements dans les états consolidés du résultat net.

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, des sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location. L'obligation locative ne comprend pas les avantages incitatifs à la location à recevoir. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer ce taux, du taux d'emprunt marginal de la Société. La période au cours de laquelle les paiements de loyers sont actualisés est la durée du contrat de location, incluant les options de renouvellement que la Société est raisonnablement certaine d'exercer. Des options de renouvellement sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société. Chaque paiement de loyer réduit l'obligation locative, tandis que la désactualisation est comptabilisée à titre de charge financière. La charge financière est comptabilisée dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net pendant la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de l'obligation locative pour chaque période.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme, soit les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins, et aux contrats de location dont les actifs sont de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charges dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ni assujettis à un renouvellement à la juste valeur de marché sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

Bailleur

Dans le cas où la Société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location simple, les produits locatifs sont comptabilisés à titre de produits dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire sur la durée du contrat.

Contrats de sous-location

Lorsque la Société conclut des arrangements de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine si la sous-location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal connexe a été transférée au preneur du contrat de sous-location.

Pour ce qui est des contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant et comptabilise un placement net au titre du contrat de sous-location, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net. Le placement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé dans les créances clients et autres débiteurs et dans les créances à long terme et autres actifs dans les bilans consolidés, pour la partie courante et la partie non courante, respectivement.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis, mais ces éléments sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié. Ces actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de façon indépendante, de sorte que le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont affectés à l'UGT ou au groupe d'UGT (comme les enseignes de la Société présentées à la note 5, Secteurs opérationnels) à laquelle ils se rapportent. Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. À la suite de l'affectation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée aux fins du test de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité. La Société estime les flux de trésorerie et les extrapole sur une période maximale de cinq ans, en ajoutant une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur un taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test.

Lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'UGT à laquelle celui-ci appartient, excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net. Toute perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis imputée aux autres actifs de l'UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas être reprises. Les pertes de valeur d'autres actifs qui ont été comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si les indicateurs de dépréciation se sont inversés ou n'existent plus. Il y a une reprise de perte de valeur lorsque la valeur recouvrable estimée excède la valeur comptable, mais la valeur comptable qui en résulte ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

La Société comptabilise un passif et une charge pour les avantages à court terme tels que les primes, l'intéressement et l'actionnariat des employés si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ces montants en raison de services passés fournis par les employés.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre certains régimes de soins de santé, de soins dentaires, d'assurance vie et d'autres avantages, mais non des régimes de retraite, à certains employés retraités, conformément à la politique de la Société. La Société comptabilise le coût des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les avantages sont acquis. Les coûts des avantages du personnel gagnés sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata de la durée des services ainsi que des meilleures estimations de la direction quant à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, à l'espérance de vie et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires. Les coûts sont actualisés en fonction d'un taux basé sur les taux du marché à la date d'évaluation. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont transférés aux bénéfices non distribués de façon permanente à la fin de l'exercice.

Paielements fondés sur des actions

Des options sur actions sont attribuées aux employés et permettent à ces derniers d'exercer l'option sur actions ou de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'écart entre le prix du marché de une action de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option sur actions. Les options sur actions sont considérées comme des instruments composés. La juste valeur des instruments composés est évaluée à chaque date de clôture, compte tenu des termes et des conditions selon lesquels les droits à trésorerie ou à instruments de capitaux propres sont attribués. La charge et le passif correspondants sont comptabilisés sur la période correspondante d'acquisition des droits.

La juste valeur du montant payable aux employés à l'égard des régimes d'unités d'actions et des régimes de parts de fiducie, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs à mesure que les services sont fournis pendant la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif est réévaluée à chaque date de clôture et les variations du passif sont comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant comptabilisé au titre de la provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif.

La provision pour retours sur ventes et retours sous garantie se rapporte à l'obligation qu'a la Société à l'égard des biens défectueux présents dans les stocks des magasins et des biens défectueux qui ont été vendus aux clients et qui n'ont pas encore été retournés, du service après-vente à l'égard des pièces de rechange et des retours sur ventes futurs des succursales. Les charges à payer relatives aux retours sur ventes et aux retours sous garantie sont évaluées selon les retours et les échanges historiques et comptabilisées à titre de réduction des produits dans les états consolidés du résultat net.

Les dispositions en matière de remise en état des sites et de démantèlement résultent d'obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service de réservoirs d'essence souterrains et aux coûts liés à la remise en état des sites après la mise hors service de certaines immobilisations corporelles ainsi qu'à la résiliation de certains contrats de location. Les obligations sont initialement évaluées selon une approche fondée sur la valeur attendue, et sont actualisées.

Capital social

Les actions émises par la Société sont comptabilisées pour la valeur du produit reçu. Les actions rachetées sont sorties des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions de la Société. Les rachats d'actions sont imputés au capital social au coût moyen par action en circulation. L'excédent du prix de rachat sur le coût moyen est imputé aux bénéfices non distribués.

Produits

Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens comprennent les marchandises vendues aux marchands, de même qu'aux franchisés Mark's, SportChek¹ et Party City², les ventes d'essence par l'entremise d'agents, la vente de biens au grand public dans les succursales de Mark's, de PartSource et de SportChek. Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés, et ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée d'une déduction appropriée pour les retours attendus et les retours réels, pour les remises, pour les rabais et pour les coûts de garantie et du programme de fidélisation de la clientèle, déduction faite des taxes de vente.

1. « SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Ltée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Sports Rousseau et Hockey Experts.

2. « Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les récompenses de fidélisation donnent lieu à des produits qui doivent être différés jusqu'à ce que la récompense de fidélisation soit échangée. Cette obligation est évaluée à la juste valeur des récompenses contre lesquelles elles seront échangées.

Produits d'intérêts sur les créances sur prêts

Les produits d'intérêts, y compris les intérêts sur les créances sur prêts, sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Services rendus

Les produits tirés des services comprennent principalement les commissions d'interchange et les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie, les frais de change et les frais de service sur les créances sur prêts du secteur opérationnel Services Financiers. Les produits tirés des services sont comptabilisés selon les dispositions contractuelles de l'accord, généralement lorsque le service est fourni ou sur la durée de la période contractuelle.

Les commissions d'interchange, les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie et les frais de change sur les transactions par carte de crédit sont comptabilisés à titre de produits au moment où les transactions sont réalisées.

Produits tirés de la réassurance

Les produits tirés de la réassurance gagnés par l'entremise des activités liées aux cartes de crédit pour chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la Société s'attend à recevoir une contrepartie et la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Redevances et droits de licence

Les redevances et les droits de licence comprennent les droits de licence des marchands et des agents de la Division pétrolière, ainsi que les redevances des franchisés de Mark's et de SportChek. Les produits provenant des redevances et des droits de licence sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés selon la substance de l'accord concerné, qui est généralement fondé sur le pourcentage de ventes.

Produits locatifs

Lorsque la Société est le bailleur, les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Remises de fournisseurs

La Société comptabilise une contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et l'inscrit à titre de réduction du coût des stocks connexes ou, si ces derniers ont été vendus, à titre de réduction du coût des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur, auquel cas le coût est reflété à titre de réduction des frais de vente, généraux et administratifs dans les états consolidés du résultat net.

La Société comptabilise les remises qui sont laissées au choix du fournisseur lorsqu'elles sont effectuées par le fournisseur ou lorsque celui-ci accepte de les effectuer.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les charges financières diminuées des produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts (y compris les emprunts liés au programme de prêts aux marchands), la désactualisation des provisions et les charges financières nettes sur les obligations locatives, déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif. Les intérêts sur les dépôts sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits dans les états consolidés du résultat net.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis et les produits d'intérêts sur les créances locatives pour les contrats de location sous forme de contrats de location-financement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, la charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable lorsqu'il existe des pertes fiscales non utilisées, des avantages fiscaux non utilisés et des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle d'une comptabilisation initiale de goodwill ou d'une comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat net comptable ni le bénéfice imposable, et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel les différences temporaires pourront être imputées. Le passif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il existe des différences temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de résorption des différences temporaires est contrôlé par la Société et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir proche. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé relativement à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, lequel est ajusté pour tenir compte des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs, à savoir les options sur actions des employés.

4. Activités abandonnées

Le 31 mai 2025, la Société a conclu la vente de son entreprise Helly Hansen à Kontoor Brands, Inc. pour un produit brut total de 1 313,4 millions de dollars, ce qui comprend le produit brut de 1 276,0 millions annoncé ainsi que les rajustements de clôture de 37,4 millions, qui ont été finalisés au quatrième trimestre de 2025. Cette transaction reflète l'attention accrue que porte la Société à son portefeuille de commerce de détail canadien.

Au cours du premier trimestre de l'exercice, la Société a répondu aux critères permettant de présenter Helly Hansen en tant qu'activité abandonnée, soit une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

La Société présente ses activités abandonnées comme un montant unique, déduction faite de l'impôt, dans les états consolidés du résultat net et dans les états consolidés du résultat global, séparément des activités poursuivies pour la période en cours et la période comparative. Les activités abandonnées ont été déconsolidées du bilan consolidé à la clôture de la vente. Les tableaux des flux de trésorerie sont présentés de manière à différencier les activités abandonnées pour la période en cours et la période comparative.

À moins d'indication contraire, tous les produits et les charges représentent les résultats des activités poursuivies de la Société, et tous les actifs et les passifs font partie des activités poursuivies pour la période considérée. Cependant, les actifs et les passifs n'ont pas été retraités pour les périodes comparatives.

Le tableau ci-dessous présente les principales catégories d'actifs et de passifs qui composaient les activités abandonnées de la Société à la clôture de la vente :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 mai 2025
ACTIF	
Actifs courants	509,5 \$
Actifs non courants	1 054,3
Total de l'actif	1 563,8 \$
PASSIF	
Passifs courants	198,8 \$
Passifs non courants	207,7
Total du passif	406,5 \$

Le tableau suivant présente les résultats d'Helly Hansen :

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)	le 3 janvier 2026 ¹	le 28 décembre 2024
Produits	306,6 \$	841,8 \$
Marge brute	154,3	417,9
Charges	149,2	346,9
Charge d'impôt sur le résultat	2,2	14,6
Bénéfice net lié aux activités abandonnées avant perte à la cession	2,9 \$	56,4 \$
Perte à la vente d'Helly Hansen après impôt	(52,2)	—
(Perte nette) bénéfice net lié aux activités abandonnées	(49,3) \$	56,4 \$

1. Les résultats d'exploitation d'Helly Hansen sont comptabilisés jusqu'au 31 mai 2025.

Le tableau suivant résume les composantes de la perte à la vente après impôt :

(en millions de dollars canadiens)	2025
Produit brut	1 276,0 \$
Plus : rajustements de clôture	37,4
Contrepartie reçue, montant net	1 313,4 \$
Moins : actif net lié aux activités abandonnées	(1 157,3)
Moins : coûts de transaction et autres coûts liés	(23,8)
Profit à la vente avant impôt et reclassement des pertes de change à la conversion de devises	132,3 \$
Moins : reclassement des pertes de change à la conversion de devises à partir du cumul des autres éléments de bénéfice global	(184,9)
Plus : économie d'impôt	0,4
Perte à la vente d'Helly Hansen après impôt	(52,2) \$

5. Secteurs opérationnels

La Société possède trois secteurs opérationnels : les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT. Les secteurs opérationnels sont des unités commerciales stratégiques qui offrent différents produits et services. Les activités de chacun des secteurs opérationnels de la Société sont détaillées comme suit :

- Les activités de détail sont menées sous de nombreuses enseignes, notamment Canadian Tire, les postes Essence+ Canadian Tire (la « Division pétrolière »), Mark's, PartSource et Party City au Canada et diverses enseignes SportChek. Les activités de détail comprennent également le programme de prêts aux marchands, par l'entremise duquel Franchise Trust octroie des prêts à certains marchands. Les activités liées à l'immobilier ne concernant pas CT REIT sont incluses dans le secteur Détail.
- Les Services Financiers émettent les cartes de crédit de la marque Triangle de Canadian Tire, soit les cartes de crédit Mastercard Triangle, World Elite Mastercard Triangle et Mastercard Advantage Remise. Les Services Financiers offrent également des produits d'assurance, et fournissent des services de règlement à la Société. Les Services Financiers comprennent la Banque Canadian Tire (la « BCT », ou la « Banque »), une banque de l'annexe I réglementée en vertu des lois fédérales, qui gère et finance le portefeuille de cartes Mastercard de la Société et un ensemble de prêts au titre de marges de crédit de marque Canadian Tire. La Banque accepte également des dépôts dans des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé (comme des comptes d'épargne libre d'impôt) et des dépôts dans des certificats de placement garanti auprès de courtiers, directement et par l'entremise de courtiers indépendants. Les Services Financiers comprennent en outre Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), une entité structurée établie dans le but d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société, et CTFS Bermuda Ltd., une société de réassurance des Bermudes. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer ses acquisitions.
- CT REIT est un fonds de placement immobilier à capital fixe non constitué en personne morale. CT REIT détient un portefeuille d'immeubles répartis géographiquement au Canada principalement constitué de magasins sous l'enseigne Canadian Tire, d'immeubles de commerce de détail dont Canadian Tire est le locataire clé et d'immeubles industriels.

Le rendement est évalué selon le résultat avant impôt du secteur, tel qu'il figure dans les rapports internes de la direction. La direction a déterminé que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer les résultats des secteurs et pour affecter les ressources. Le tableau suivant détaille les informations concernant les résultats de chaque secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2025					2024 ¹				
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Éliminations et ajustements	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Éliminations et ajustements	Total
Produits externes	14 716,9 \$	1 542,2 \$	64,4 \$	(8,0)	16 315,5 \$	13 959,7 \$	1 508,3 \$	61,6 \$	(13,6)	15 516,0 \$
Produits intersociétés	11,7	51,6	539,9	(603,2)	—	10,9	51,9	517,1	(579,9)	—
Total des produits	14 728,6	1 593,8	604,3	(611,2)	16 315,5	13 970,6	1 560,2	578,7	(593,5)	15 516,0
Coût des activités génératrices de produits	9 963,1	832,1	—	(95,0)	10 700,2	9 590,0	818,3	—	(93,1)	10 315,2
Marge brute	4 765,5	761,7	604,3	(516,2)	5 615,3	4 380,6	741,9	578,7	(500,4)	5 200,8
Autres charges (produits)	75,2	3,8	—	150,0	229,0	(422,6)	(1,1)	—	133,7	(290,0)
Frais de vente, généraux et administratifs	3 081,5	426,2	151,0	(188,1)	3 470,6	2 889,8	388,4	141,8	(180,0)	3 240,0
Amortissements	934,7	6,7	—	(199,7)	741,7	921,0	9,4	—	(198,8)	731,6
Charges financières nettes (produits financiers nets)	220,9	(9,7)	131,6	(47,3)	295,5	291,1	(16,8)	121,8	(52,0)	344,1
Perte (profit) lié à la juste valeur sur les immeubles de placement	—	—	(195,4)	195,4	—	—	—	(119,1)	119,1	—
Bénéfice (perte) avant impôt	453,2 \$	334,7 \$	517,1 \$	(426,5) \$	878,5 \$	701,3 \$	362,0 \$	434,2 \$	(322,4) \$	1 175,1 \$
Éléments inclus ci-dessus :										
Produits d'intérêts ²	116,8	1 392,8	0,2	(77,6)	1 432,2	114,7	1 349,7	1,5	(71,1)	1 394,8
Charges d'intérêts ³	314,2	234,2	131,8	(211,9)	468,3	370,3	230,6	123,3	(202,7)	521,5

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).
2. Les produits d'intérêts comprennent 23,5 millions de dollars provenant du secteur Détail et 1 382,6 millions provenant du secteur Services Financiers, contrebalancés par des ajustements et éliminations de (8,0) millions comptabilisés dans les produits externes ci-dessus. Se reporter à la note 28.
3. Les charges d'intérêts comprennent 233,6 millions de dollars pour le secteur Services Financiers, contrebalancées par (95,0) millions en éliminations et ajustements comptabilisés dans le coût des activités génératrices de produits ci-dessus. Se reporter à la note 29.

Les transactions entre les secteurs opérationnels à présenter sont conclues dans des conditions de concurrence normale.

Les éliminations entre le secteur Détail et le secteur Services Financiers ainsi que les ajustements liés aux Services Financiers comprennent les éléments suivants :

- les produits tirés des frais de traitement des transactions par carte de crédit des Services Financiers sont éliminés des frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail;
- les produits tirés des placements comptabilisés à titre de produits et de charges d'intérêts dans le coût des activités génératrices de produits du secteur Services Financiers sont reclassés dans les charges financières nettes (produits financiers nets).

Les éliminations entre le secteur Détail et le secteur CT REIT ainsi que les ajustements liés au secteur CT REIT comprennent les éléments suivants :

- les contrats de location intersociétés entre le secteur CT REIT (à titre de bailleur) et le secteur Détail (à titre de preneur) sont éliminés des produits, des amortissements, des charges financières nettes, des frais de vente, généraux et administratifs, des actifs au titre de droits d'utilisation, des obligations locatives et des bénéfices non distribués;
- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société donne lieu à un ajustement à la baisse de la perte (profit) lié à la juste valeur sur les immeubles de placement de CT REIT et à des ajustements aux amortissements, ainsi qu'à de potentielles charges pour perte de valeur;
- les produits tirés des distributions comptabilisés dans les autres produits (charges) du secteur Détail sont éliminés des distributions comptabilisées dans les bénéfices non distribués de CT REIT.

La Société exerce principalement ses activités au Canada. Jusqu'au 31 mai 2025, la Société exerçait des activités à l'étranger principalement par l'entremise de ses activités abandonnées, Helly Hansen. En ce qui concerne les activités poursuivies à l'étranger, les produits gagnés à l'étranger et les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation situés à l'extérieur du Canada de la Société sont minimes.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a acquis la propriété intellectuelle de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour un montant de 30,0 millions de dollars. Cette acquisition est exclue des dépenses d'investissement par secteur opérationnel à présenter résumées dans les tableaux suivants.

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total
Dépenses d'investissement ¹	496,5 \$	5,7 \$	128,3 \$	630,5 \$	473,5 \$	4,9 \$	96,7 \$	575,1 \$

1. Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises et les entrées d'actifs de propriété intellectuelle.

Le tableau suivant détaille les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2025				2024			
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Total
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	420,4 \$	6,7 \$	30,9 \$	458,0 \$	456,3 \$	— \$	— \$	456,3 \$

Le tableau suivant détaille le total de l'actif par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Détail	17 042,6 \$	17 935,6 \$
Services Financiers	7 711,6	7 430,5
CT REIT	7 740,0	7 249,2
Éliminations et ajustements ¹	(10 954,4)	(10 374,7)
Total de l'actif ²	21 539,8 \$	22 240,6 \$

1. Les éliminations sont effectuées pour supprimer les contrats de location intersociétés et les participations dans des filiales. Les ajustements sont effectués pour évaluer les immeubles de placement au coût amorti.

2. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Le tableau suivant détaille le total du passif par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Détail	9 913,4 \$	10 371,2 \$
Services Financiers	6 537,0	6 308,0
CT REIT	3 329,1	3 150,5
Éliminations et ajustements ¹	(5 053,6)	(4 677,4)
Total du passif ²	14 725,9 \$	15 152,3 \$

1. Les éliminations sont effectuées pour supprimer les contrats de location, les crédettes et les dettes intersociétés.

2. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation de l'amortissement;
- les éliminations intersectorielles.

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Trésorerie	524,4 \$	423,6 \$
Équivalents de trésorerie	—	23,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions ¹	29,1	28,1
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ²	553,5 \$	475,6 \$

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions de 29,1 millions de dollars (28 décembre 2024 – 23,9 millions) ont trait à GCCT et sont soumis à restrictions en vue du paiement de capital et d'intérêts aux porteurs de billets et d'autres frais de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions de néant (28 décembre 2024 – 4,2 millions de dollars) ont trait aux éléments liés à l'exploitation d'Helly Hansen.
2. Sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants détenus en réserve en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires de la BCT (se reporter à la note 33.1).

7. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Créances clients	813,2 \$	829,6 \$
Autres débiteurs	185,9	218,8
Investissement net dans des contrats de sous-location (note 13.2.1)	19,2	21,2
Dérivés (note 34.2)	34,9	193,4
	1 053,2 \$	1 263,0 \$

Les créances clients proviennent principalement des marchands et des franchisés. Il s'agit d'un vaste groupe dispersé sur le plan géographique, dont les créances, prises individuellement, représentent généralement moins de un pour cent du total du solde à recevoir. Les montants à recevoir des marchands interviennent dans le cours normal des activités et font l'objet d'ententes de partage des coûts et de la marge. Les autres débiteurs sont principalement constitués de montants à recevoir de fournisseurs et de locataires et de montants à recevoir au titre de l'assurance. La période de crédit sur la vente de biens est de un jour à 180 jours.

8. Créances sur prêts

Le tableau suivant présente des renseignements quantitatifs sur le portefeuille de créances sur prêts de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	Capital total des créances ¹	
	2025	2024
Créances sur cartes de crédit ²	6 837,0 \$	6 634,5 \$
Prêts aux marchands ³ et autres prêts	558,7	566,1
Total des créances sur prêts	7 395,7	7 200,6
Moins : tranche à long terme ⁴	537,9	503,1
Tranche courante des créances sur prêts	6 857,8 \$	6 697,5 \$

1. Les montants sont présentés déduction faite de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts.
2. Comprend les prêts au titre de marges de crédit.
3. Comprend des prêts émis à certains marchands par Franchise Trust, une entité ad hoc, de 556,6 millions de dollars (28 décembre 2024 - 563,2 millions). Ces prêts ne constituent pas des actifs de la Société au sens de la loi (se reporter à la note 20).
4. La tranche à long terme des créances sur prêts est comprise dans les créances à long terme et autres actifs et inclut les prêts aux marchands d'un montant de 535,9 millions de dollars (28 décembre 2024 – 500,4 millions).

Pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, la trésorerie reçue découlant des intérêts sur cartes de crédit et sur prêts s'est élevée à 1 282,4 millions de dollars (28 décembre 2024 – 1 239,4 millions).

L'exposition au risque de crédit à la Banque dépend principalement des caractéristiques propres à chaque titulaire de carte de crédit. La Banque utilise des modèles d'évaluation du crédit, des technologies de surveillance et des techniques de modélisation du recouvrement élaborés qui lui permettent de mettre en œuvre et de gérer des stratégies, des politiques et des limites conçues pour atténuer le risque. Les créances sur prêts proviennent d'un vaste groupe de clients dispersés sur le plan géographique au Canada. Le risque de crédit actuel est limité à la perte que la Société subirait si toutes les contreparties de la Banque manquaient en même temps à leurs obligations.

La continuité des corrections de valeur à l'égard des créances sur prêts de la Société se présente comme suit :

	2025			
(en millions de dollars canadiens)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs non dépréciés (phase 2)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs dépréciés (phase 3)	Total
Solde au 28 décembre 2024	350,5 \$	227,1 \$	358,3 \$	935,9 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période				
Radiations	(16,5)	(56,5)	(601,3)	(674,3)
Recouvrements	—	—	120,5	120,5
Nouveaux prêts émis	38,0	—	—	38,0
Transferts				
à la phase 1	117,9	(75,1)	(42,8)	—
à la phase 2	(34,1)	42,5	(8,4)	—
à la phase 3	(29,1)	(47,1)	76,2	—
Réévaluations nettes	(59,9)	144,3	430,4	514,8
Solde au 3 janvier 2026	366,8 \$	235,2 \$	332,9 \$	934,9 \$

	2024			
(en millions de dollars canadiens)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois à venir (phase 1)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs non dépréciés (phase 2)	Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs dépréciés (phase 3)	Total
Solde au 30 décembre 2023	362,1 \$	234,8 \$	329,4 \$	926,3 \$
Augmentation (diminution) au cours de la période				
Radiations	(15,9)	(54,2)	(569,8)	(639,9)
Recouvrements	—	—	104,6	104,6
Nouveaux prêts émis	32,7	—	—	32,7
Transferts				
à la phase 1	94,4	(60,9)	(33,5)	—
à la phase 2	(35,9)	43,2	(7,3)	—
à la phase 3	(31,5)	(55,5)	87,0	—
Réévaluations nettes	(55,4)	119,7	447,9	512,2
Solde au 28 décembre 2024	350,5 \$	227,1 \$	358,3 \$	935,9 \$

Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du solde impayé. Aucune garantie n'est détenue à l'égard de ces créances sur prêts, sauf en ce qui concerne les prêts aux marchands, comme il est expliqué précédemment. La Banque continue de chercher à recouvrer les montants qui ont été radiés au cours de la période, à moins qu'elle n'ait plus le droit de recouvrement, que la créance ait été vendue à un tiers, ou que toutes les mesures raisonnables de recouvrement aient été épuisées.

Les tableaux suivants présentent l'information relative à l'exposition au risque de crédit des créances sur prêts.

	2025		
(en millions de dollars canadiens)	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Risque faible	3 567,4 \$	29,4 \$	— \$
Risque modéré	2 046,1	91,4	—
Risque élevé	1 034,0	390,9	612,7
Total de la valeur comptable brute	6 647,5	511,7	612,7
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	366,8	235,2	332,9
Valeur comptable nette	6 280,7 \$	276,5 \$	279,8 \$

	2024		
(en millions de dollars canadiens)	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Risque faible	3 484,5 \$	32,6 \$	— \$
Risque modéré	1 957,6	119,8	—
Risque élevé	897,5	409,5	668,8
Total de la valeur comptable brute	6 339,6	561,9	668,8
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	350,4	227,1	358,3
Valeur comptable nette	5 989,2 \$	334,8 \$	310,5 \$

La BCT a conclu une convention de crédit de 300,0 millions de dollars avec la Banque Royale du Canada (la « RBC »), qui est entrée en vigueur au cours du deuxième trimestre. Cette marge de crédit est principalement garantie par les créances sur cartes de crédit de la BCT. La BCT a choisi les comptes de cartes de crédit qui font partie de la garantie accordée à la RBC, et elle doit maintenir une base d'emprunt minimale.

Transfert d'actifs financiers

Glacier Credit Card Trust

GCCT est une entité structurée qui a été créée afin de titriser certaines créances sur cartes de crédit de la Banque. La Banque a transféré à GCCT la participation en copropriété dans certaines créances sur cartes de crédit, et elle a déterminé, aux fins comptables, que la consolidation de GCCT est appropriée. Les passifs connexes, au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, qui sont garantis par les actifs en question, comprennent le papier commercial et les billets à terme dans les bilans consolidés et sont comptabilisés au coût amorti. Du point de vue du droit, les participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque détenues par GCCT ont été légalement vendues à GCCT. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des créances sur cartes de crédit transférées de la Banque et des passifs connexes.

	2025		2024	
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Créances sur cartes de crédit transférées ¹	2 295,4 \$	2 295,4 \$	2 274,1 \$	2 274,1 \$
Passifs connexes	2 289,7	2 351,3	2 268,7	2 325,8
Position nette	5,7 \$	(55,9) \$	5,4 \$	(51,7) \$

1. L'évaluation de la juste valeur des créances sur cartes de crédit est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux.

La Banque n'a pas cerné de facteurs découlant des conditions actuelles du marché qui pourraient faire en sorte qu'elle doive modifier la substance de la relation entre elle et GCCT. Aucun changement pertinent n'a été apporté à la structure du capital de GCCT depuis l'évaluation de la Banque en vue de la consolidation.

9. Créances à long terme et autres actifs

Les créances à long terme et autres actifs se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Créances sur prêts (note 8)	537,9 \$	503,1 \$
Investissement net dans des contrats de sous-location (note 13.2.1)	96,7	85,8
Dérivés (note 34.2)	38,2	59,2
Autres débiteurs et actifs	30,6	63,8
	703,4 \$	711,9 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'exercice considéré.

Les autres débiteurs et actifs se rapportent principalement à la participation minoritaire de la Société dans Ashcroft Terminal Ltd. et aux autres débiteurs liés aux loyers.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

Les tableaux suivants présentent les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés du goodwill et des immobilisations incorporelles de la Société.

	2025					
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		
			Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles		Autres immobilisations incorporelles	
(en millions de dollars canadiens)	Goodwill	Enseignes et marques de commerce		Logiciels		Total
Coût						
Solde au début	842,7 \$	872,7 \$	167,9 \$	1 593,0 \$	11,7 \$	3 488,0 \$
Entrées	—	30,0	—	55,2	—	85,2
Cessions/mises hors service	—	—	—	(21,0)	—	(21,0)
Écart de change	—	(1,2)	—	—	—	(1,2)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ¹	(347,6)	(450,3)	—	—	—	(797,9)
Solde à la fin	495,1 \$	451,2 \$	167,9 \$	1 627,2 \$	11,7 \$	2 753,1 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(4,0) \$	(17,0) \$	— \$	(1 279,1) \$	(11,7) \$	(1 311,8) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	—	—	(110,1)	—	(110,1)
Perte de valeur	—	(2,1)	—	—	—	(2,1)
Cessions/mises hors service	—	—	—	16,0	—	16,0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ¹	—	16,0	—	—	—	16,0
Solde à la fin	(4,0) \$	(3,1) \$	— \$	(1 373,2) \$	(11,7) \$	(1 392,0) \$
Valeur comptable nette à la fin	491,1 \$	448,1 \$	167,9 \$	254,0 \$	— \$	1 361,1 \$

1. Le transfert aux actifs détenus en vue de la vente comprend les actifs reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du dessaisissement d'Helly Hansen (se reporter à la note 4).

	2024					
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		
			Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles			
(en millions de dollars canadiens)	Goodwill	Enseignes et marques de commerce		Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Solde au début	848,8 \$	880,4 \$	167,9 \$	1 593,3 \$	11,7 \$	3 502,1 \$
Entrées	—	—	—	56,0	—	56,0
Cessions/mises hors service	—	(1,5)	—	(56,3)	—	(57,8)
Écart de change	(6,1)	(6,2)	—	—	—	(12,3)
Solde à la fin	842,7 \$	872,7 \$	167,9 \$	1 593,0 \$	11,7 \$	3 488,0 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(4,0) \$	(17,0) \$	— \$	(1 214,7) \$	(11,7) \$	(1 247,4) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	—	—	(120,2)	—	(120,2)
Perte de valeur	—	—	—	—	—	—
Cessions/mises hors service	—	—	—	55,8	—	55,8
Solde à la fin	(4,0) \$	(17,0) \$	— \$	(1 279,1) \$	(11,7) \$	(1 311,8) \$
Valeur comptable nette à la fin	838,7 \$	855,7 \$	167,9 \$	313,9 \$	— \$	2 176,2 \$

Le tableau suivant présente les détails du goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2025		2024	
	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée
Helly Hansen	— \$	— \$	347,6 \$	437,0 \$
SportChek	361,8	336,9	362,5	338,5
Canadian Tire	72,7	202,6	71,9	171,6
Mark's	56,6	76,5	56,7	76,5
Total	491,1 \$	616,0 \$	838,7 \$	1 023,6 \$

Les enseignes et les marques de commerce de la Société, qui comprennent SportChek, Mark's, Party City et les marques maison acquises, sont des marques de commerce autorisées de la Société et sont assorties de dates d'expiration allant de 2026 à 2038, et elles peuvent être renouvelées au gré de la Société, selon son utilisation de celles-ci. Comme la Société n'a aucun plan approuvé visant le changement des enseignes des magasins et a l'intention de continuer à utiliser et à renouveler toutes ses marques de commerce et ses marques maison à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

Les contrats de franchise ont une date d'expiration assortie d'options de renouvellement ou une durée d'utilité indéterminée. Comme la Société a l'intention de renouveler ces contrats à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les contrats de franchise et les emplacements des magasins franchisés généreront des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée.

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se sont chiffrés à 1,3 million de dollars (28 décembre 2024 – 2,4 millions). Le taux de capitalisation utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 5,9 pour cent au cours de l'exercice (28 décembre 2024 – 5,6 pour cent).

La dotation aux amortissements relative aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est incluse dans le poste Amortissements dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles

La Société a soumis au test de dépréciation annuel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de toutes les UGT auxquelles ces actifs sont affectés. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les ventes et les projections de flux de trésorerie utilisées dans le cadre des évaluations comprenaient des estimations précises sur une période maximale de cinq ans et des taux de croissance à l'infini utilisés pour extrapoler les projections au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes. Les taux d'actualisation reflètent les taux après impôt propres au profil de risque de chaque UGT et sont cohérents sur la base des flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur recouvrable de toutes les UGT.

	2025	2024
Taux d'actualisation	6,8 % à 9,0 %	7,0 % à 10,3 %
Taux de croissance final	2,0 %	2,0 % à 3,0 %

Un changement dans l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour tester le goodwill et les immobilisations incorporelles de SportChek pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative. SportChek est l'enseigne la plus sensible aux changements dans les hypothèses; le tableau suivant présente les changements mutuellement exclusifs dans les hypothèses qui feraient en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable.

	Augmentation du taux d'actualisation	Diminution du taux de croissance final
SportCheck	3,3 %	4,5 %

De plus, des changements dans les hypothèses relatives à la croissance des produits et du BAIIA pourraient faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative.

Une charge pour perte de valeur de 2,1 millions de dollars a été comptabilisée au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (28 décembre 2024 – néant). Aucune charge pour perte de valeur ni reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée n'a été comptabilisée (28 décembre 2024 – néant). Aucune charge pour perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée (28 décembre 2024 – néant).

11. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immeubles de placement de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Coût		
Solde au début	548,5 \$	542,8 \$
Entrées	78,4	9,5
Autres ¹	—	(3,8)
Solde à la fin	626,9 \$	548,5 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés		
Solde au début	(111,8) \$	(99,1) \$
Amortissement au cours de l'exercice	(11,6)	(11,7)
Autres ¹	(0,1)	(1,0)
Solde à la fin	(123,5) \$	(111,8) \$
Valeur comptable nette à la fin²	503,4 \$	436,7 \$

1. Comprend les cessions, les mises hors service, les pertes de valeur, les reclassements et les transferts. La Société a reclassé des immeubles d'un montant de néant (28 décembre 2024 – 3,8 millions de dollars), incluant un montant de néant dans les actifs détenus en vue de la vente (28 décembre 2024 – 0,3 million).

2. Les immeubles de placement comprennent un montant de 5,5 millions de dollars (28 décembre 2024 – 5,7 millions) lié aux actifs au titre de droits d'utilisation relatifs à des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement aux termes desquels la Société est un bailleur intermédiaire.

Les immeubles de placement ont généré des produits locatifs de 67,7 millions de dollars (28 décembre 2024 – 65,3 millions). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien) découlant des immeubles de placement, qui sont comptabilisées en résultat net, se sont chiffrées à 28,8 millions de dollars (28 décembre 2024 – 27,1 millions).

La juste valeur estimée des immeubles de placement se chiffrait à 672,7 millions de dollars (28 décembre 2024 – 619,8 millions). Cette évaluation à la juste valeur récurrente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux). La Société détermine la juste valeur des immeubles de placement en appliquant un taux d'actualisation avant impôt aux produits locatifs annuels tirés des contrats de location en vigueur. Le taux d'actualisation variait de 5,00 pour cent à 8,46 pour cent (28 décembre 2024 – 5,00 pour cent à 8,68 pour cent). Les flux de trésorerie sont d'une durée de cinq ans et comprennent une valeur finale. La Société possède une expertise en gestion immobilière qui est mise à profit pour l'évaluation des immeubles de placement, et elle a également effectué des évaluations indépendantes sur certains immeubles de placement détenus par CT REIT.

Perte de valeur d'immeubles de placement

Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur subséquente sont présentées dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net. La Société a comptabilisé une perte de valeur de 0,1 million de dollars au titre des immeubles de placement (28 décembre 2024 – 1,3 million), et aucune reprise de perte de valeur des immeubles de placement n'a été comptabilisée (28 décembre 2024 – néant).

12. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants présentent les variations du coût ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immobilisations corporelles de la Société.

						2025
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde au début	1 147,4 \$	4 133,7 \$	2 421,7 \$	1 696,5 \$	371,1 \$	9 770,4 \$
Entrées	20,5	239,0	206,5	148,1	(117,5)	496,6
Cessions/mises hors service ¹	—	(1,0)	(67,2)	(7,5)	—	(75,7)
Autres ²	(2,1)	(4,1)	3,6	—	—	(2,6)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ³	—	—	(46,8)	(18,3)	—	(65,1)
Solde à la fin	1 165,8 \$	4 367,6 \$	2 517,8 \$	1 818,8 \$	253,6 \$	10 123,6 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(5,7) \$	(2 000,5) \$	(1 426,1) \$	(943,7) \$	— \$	(4 376,0) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	(85,6)	(150,3)	(85,3)	—	(321,2)
(Perte de valeur nette) reprise de perte de valeur nette	0,1	0,1	(0,9)	(3,4)	—	(4,1)
Cessions/mises hors service ¹	—	1,0	63,8	6,3	—	71,1
Autres ²	—	3,5	0,2	—	—	3,7
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ³	—	—	18,4	7,3	—	25,7
Solde à la fin	(5,6) \$	(2 081,5) \$	(1 494,9) \$	(1 018,8) \$	— \$	(4 600,8) \$
Valeur comptable nette à la fin	1 160,2 \$	2 286,1 \$	1 022,9 \$	800,0 \$	253,6 \$	5 522,8 \$

1. Les cessions comprennent un montant de 53,0 millions de dollars lié à des actifs qui ne sont plus utilisés d'une valeur comptable nette de néant.

2. Comprend les reclassements, les transferts et les commissions de location.

3. Le transfert aux actifs détenus en vue de la vente comprend les actifs reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du dessaisissement d'Helly Hansen (se reporter à la note 4).

						2024
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde au début	1 135,2 \$	4 118,8 \$	2 242,7 \$	1 525,3 \$	422,5 \$	9 444,5 \$
Entrées	24,1	105,4	241,8	142,0	(3,6)	509,7
Cessions/mises hors service ¹	(3,9)	(9,1)	(76,7)	(4,1)	—	(93,8)
Écart de change	—	—	(0,5)	(0,6)	(0,1)	(1,2)
Autres ²	(8,0)	(81,4)	14,4	33,9	(47,7)	(88,8)
Solde à la fin	1 147,4 \$	4 133,7 \$	2 421,7 \$	1 696,5 \$	371,1 \$	9 770,4 \$
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au début	(5,7) \$	(2 011,5) \$	(1 340,8) \$	(867,0) \$	— \$	(4 225,0) \$
Amortissement au cours de l'exercice	—	(80,9)	(159,6)	(79,0)	—	(319,5)
(Perte de valeur nette) reprise de perte de valeur nette	—	(0,2)	(0,1)	(1,1)	—	(1,4)
Cessions/mises hors service ¹	—	7,1	71,6	3,4	—	82,1
Autres ²	—	85,0	2,8	—	—	87,8
Solde à la fin	(5,7) \$	(2 000,5) \$	(1 426,1) \$	(943,7) \$	— \$	(4 376,0) \$
Valeur comptable nette à la fin	1 141,7 \$	2 133,2 \$	995,6 \$	752,8 \$	371,1 \$	5 394,4 \$

1. Les cessions comprennent un montant de 53,6 millions de dollars lié à des actifs qui ne sont plus utilisés d'une valeur comptable nette de néant.

2. Comprend les reclassements, les transferts, les commissions de location et le transfert du centre de distribution de Brampton vers les actifs détenus en vue de la vente.

La Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 15,5 millions de dollars (28 décembre 2024 – 14,7 millions) liés aux immobilisations corporelles en construction. Le taux utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 5,4 pour cent au cours de l'exercice (28 décembre 2024 – 5,2 pour cent).

Perte de valeur des immobilisations corporelles

Une perte de valeur nette de 4,1 millions de dollars a été comptabilisée (28 décembre 2024 – 1,4 million). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est présentée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la Société a comptabilisé une charge pour perte de valeur de 18,1 millions de dollars relativement à certains actifs des magasins Party City. La perte de valeur découle de la baisse du rendement des magasins. Cette charge se rapporte principalement aux actifs au titre de droits d'utilisation (16,7 millions de dollars) et aux immobilisations corporelles (1,4 million).

13. Contrats de location

13.1 En tant que preneur

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société, particulièrement des contrats de location immobilière. Ces conditions sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle de la gestion des contrats. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par la Société, et ne peuvent l'être par les bailleurs respectifs.

13.1.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Les tableaux suivants présentent les variations de la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société à la date de clôture.

(en millions de dollars canadiens)	2025		
	Contrats de location immobilière	Autres contrats de location ¹	Total
Solde au début	1 966,9 \$	67,9 \$	2 034,8 \$
Entrées	445,5	12,5	458,0
Amortissement au cours de l'exercice	(300,9)	(20,9)	(321,8)
Perte de valeur	(23,6)	—	(23,6)
Cessions/mises hors service et autres	(39,6)	(6,7)	(46,3)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ²	(99,3)	—	(99,3)
Solde à la fin	1 949,0 \$	52,8 \$	2 001,8 \$

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

2. Le transfert aux actifs détenus en vue de la vente comprend les actifs reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du dessaisissement d'Helly Hansen (se reporter à la note 4).

(en millions de dollars canadiens)	2024		
	Contrats de location immobilière	Autres contrats de location ¹	Total
Solde au début	1 872,5 \$	61,3 \$	1 933,8 \$
Entrées	429,4	26,9	456,3
Amortissement au cours de l'exercice	(314,4)	(20,4)	(334,8)
Perte de valeur	(5,8)	—	(5,8)
Cessions/mises hors service et autres	(14,8)	0,1	(14,7)
Solde à la fin	1 966,9 \$	67,9 \$	2 034,8 \$

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

Perte de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation

Une charge pour perte de valeur de 23,6 millions de dollars a été comptabilisée (28 décembre 2024 – 5,8 millions). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est présentée dans les autres charges (produits) des états consolidés du résultat net.

La charge pour perte de valeur de 16,7 millions de dollars découle de la dépréciation de certains actifs des magasins Party City. Se reporter à la note 12 pour obtenir de l'information additionnelle.

13.1.2 Obligations locatives et flux de trésorerie non actualisés

Le total des obligations locatives de 2 441,9 millions de dollars (28 décembre 2024 – 2 490,1 millions) comprend les paiements de loyers annuels pour les contrats de location immobilière et les autres contrats de location de :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Moins de un an	430,4 \$	497,5 \$
Entre un an et cinq ans	1 459,4	1 489,7
Plus de cinq ans	1 352,6	1 276,5
Total de l'obligation liée aux contrats de location non actualisée¹	3 242,4 \$	3 263,7 \$

1. Exclut un engagement de 286,9 millions de dollars (28 décembre 2024 – 200,6 millions) au titre de contrats de location signés mais qui n'ont pas encore débuté.

13.2 En tant que bailleur

La Société loue plusieurs de ses immeubles de placement (se reporter à la note 11), et a certains arrangements de sous-location, la plupart comportant une option de renouvellement après l'expiration. Le locataire n'a pas la possibilité d'acheter le bien immobilier à l'expiration de la période de location.

13.2.1 Investissement net dans des contrats de sous-location

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie contractuels de la Société provenant de son investissement net dans des contrats de sous-location.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Moins de un an	24,1 \$	26,4 \$
Entre un an et deux ans	23,7	24,2
Entre deux et trois ans	20,5	21,2
Entre trois et quatre ans	18,8	15,8
Entre quatre et cinq ans	15,3	13,6
Plus de cinq ans	27,7	25,8
Total des paiements de loyers à recevoir non actualisés	130,1	127,0
Produits financiers non acquis	(14,2)	(20,0)
Investissement net dans des contrats de sous-location¹	115,9 \$	107,0 \$

1. Comprend la tranche à court terme de 19,2 millions de dollars (28 décembre 2024 – 21,2 millions [se reporter à la note 7]) et la tranche à long terme de 96,7 millions (28 décembre 2024 – 85,8 millions [se reporter à la note 9]).

13.2.2 Contrats de location simple

Le tableau ci-dessous résume les paiements de loyers minimaux annuels non actualisés à recevoir de preneurs en vertu de contrats de location simple non résiliables.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Moins de un an	42,4 \$	38,7 \$
Entre un an et deux ans	36,9	35,9
Entre deux et trois ans	31,7	30,3
Entre trois et quatre ans	25,8	25,3
Entre quatre et cinq ans	19,8	19,8
Plus de cinq ans	65,7	62,0
Total	222,3 \$	212,0 \$

13.3 Paiements de loyers variables

La Société effectue des paiements de loyers variables à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance pour les immeubles loués. La Société détient aussi certains contrats de location pour des magasins de détail, aux termes desquels les paiements de loyer varient en fonction d'un pourcentage des ventes au détail. En 2025, un montant de 125,8 millions de dollars (28 décembre 2024 – 124,1 millions) a été comptabilisé dans les frais de vente, généraux et administratifs au titre des paiements de loyer variables.

14. Filiales

14.1 Contrôle sur les filiales et composition de la Société

Les présents états financiers consolidés comprennent les entités contrôlées par la Société Canadian Tire. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements de l'entité. Les états financiers de ces entités sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle. Le tableau suivant donne le détail des entités importantes de la Société.

Nom de la filiale	Principales activités	Pays de constitution et d'exploitation	Participation	
			2025	2024
CTFS Holdings Limited ¹	Services bancaires, traitement des transactions par carte de crédit dans les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, commercialisation de produits d'assurance et réassurance	Canada	100,0 %	100,0 %
Immobilière Canadian Tire Limitée	Immobilier	Canada	100,0 %	100,0 %
CT Real Estate Investment Trust	Immobilier	Canada	68,1 %	68,4 %
FGL Sports Ltée (« SportChek »)	Détaillant d'articles de sport, de vêtements et de chaussures	Canada	100,0 %	100,0 %
Franchise Trust ²	Programme de prêts aux marchands Canadian Tire	Canada	0,0 %	0,0 %
Glacier Credit Card Trust ³	Programme de financement visant à acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque	Canada	0,0 %	0,0 %
Mark's Work Wearhouse Ltd.	Détaillant de vêtements et de chaussures	Canada	100,0 %	100,0 %
Helly Hansen Group AS ⁴	Société de portefeuille pour les activités mondiales de commerce de gros des vêtements de sport et de travail de la marque Helly Hansen	Norvège	0,0 %	100,0 %

1. L'entité juridique CTFS Holdings Limited, établie en 2014, est la société mère de la BCT et de CTFS Bermuda Ltd. Les principales activités de la BCT sont la prestation de services bancaires, la commercialisation de produits d'assurance, de même que le traitement des transactions par carte de crédit dans les magasins de la Société. La principale activité de CTFS Bermuda Ltd. est la réassurance.
2. Franchise Trust est une entité juridique parrainée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands en vertu du programme de prêts aux marchands. La Société ne détient aucune participation dans Franchise Trust; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements du silo d'actifs et de passifs de Franchise Trust lié au programme de prêts aux marchands Canadian Tire. Comme la Société contrôle ce silo d'actifs et de passifs, il est consolidé dans les présents états financiers.
3. GCCT a été constituée dans le but de répondre à des besoins particuliers de la Société, soit d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer de tels achats. La Société ne détient aucune participation dans GCCT; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements de GCCT. D'un point de vue comptable, comme elle exerce un contrôle sur GCCT, celle-ci est consolidée dans les présents états financiers.
4. Le 31 mai 2025, la Société a conclu la vente de son entreprise Helly Hansen à Kontoor Brands et l'a finalisée au quatrième trimestre de 2025 (se reporter à la note 4).

14.2 Informations détaillées sur les filiales qui ne sont pas entièrement détenues et qui comportent des participations ne donnant pas le contrôle

La portion de l'actif net et du bénéfice attribuable aux tiers est présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle et de bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les bilans consolidés et les états consolidés du résultat net, respectivement. Les participations ne donnant pas le contrôle de CT REIT ont initialement été évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'information concernant les participations ne donnant pas le contrôle.

	2025		
(en millions de dollars canadiens)	CT REIT ¹	Autres ²	Total
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31,9 %	50,0 %	
Actifs courants	21,8 \$	30,8 \$	52,6 \$
Actifs non courants	7 718,2	60,1	7 778,3
Passifs courants	525,2	23,9	549,1
Passifs non courants	2 803,9	31,7	2 835,6
Actif net	4 410,9	35,3	4 446,2
Produits	604,3 \$	296,9 \$	901,2 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	75,4 \$	8,0 \$	83,4 \$
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	939,8	18,5	958,3
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(70,9)	(6,0)	(76,9)

1 Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.

2 Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

	2024		
(en millions de dollars canadiens)	CT REIT ¹	Autres ²	Total
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31,6 %	50,0 %	
Actifs courants	11,4 \$	30,2 \$	41,6 \$
Actifs non courants	7 237,8	60,1	7 297,9
Passifs courants	619,0	15,7	634,7
Passifs non courants	2 531,4	34,8	2 566,2
Actif net	4 098,8	39,8	4 138,6
Produits	578,7 \$	298,5 \$	877,2 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	78,0 \$	6,2 \$	84,2 \$
Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	916,9	16,4	933,3
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(68,0)	(2,3)	(70,3)

1 Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.

2 Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

15. Impôt sur le résultat

15.1 Actifs et passifs d'impôt différé

Le montant d'actif ou de passif d'impôt différé comptabilisé dans les bilans consolidés et la fluctuation correspondante comptabilisée dans les états consolidés du résultat net ou dans les états consolidés des variations des capitaux propres ou découlant d'un regroupement d'entreprises se présentent comme suit :

	2025					
(en millions de dollars canadiens)	Solde au début	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ²	Solde à la fin
Provisions, produits différés et réserves	127,3 \$	(2,2) \$	— \$	— \$	(7,1) \$	118,0 \$
Immobilisations corporelles	(157,0)	(17,9)	—	1,0	3,8	(170,1)
Immobilisations incorporelles	(278,7)	12,4	—	—	88,0	(178,3)
Avantages du personnel	37,2	0,7	(1,8)	—	—	36,1
Couvertures de flux de trésorerie	(53,9)	—	32,3	14,0	6,0	(1,6)
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	122,3	2,1	—	—	(2,1)	122,3
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	15,1	(4,4)	—	(0,1)	(8,8)	1,8
Autres	8,1	(2,1)	—	—	(5,5)	0,5
Actif (passif) d'impôt différé, montant net ¹	(179,6) \$	(11,4) \$	30,5 \$	14,9 \$	74,3 \$	(71,3) \$

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 59,6 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 130,9 millions.

2. Le transfert aux actifs détenus en vue de la vente comprend les actifs reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du dessaisissement d'Helly Hansen (se reporter à la note 4).

					2024
(en millions de dollars canadiens)	Solde au début	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde à la fin
Provisions, produits différés et réserves	95,5 \$	29,9 \$	— \$	1,9 \$	127,3 \$
Immobilisations corporelles	(120,8)	(35,6)	—	(0,6)	(157,0)
Immobilisations incorporelles	(285,2)	4,9	—	1,6	(278,7)
Avantages du personnel	42,1	1,3	(6,2)	—	37,2
Couvertures de flux de trésorerie	(16,2)	—	(61,0)	23,3	(53,9)
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	128,0	(5,8)	—	0,1	122,3
Pertes autres qu'en capital reportées en avant	45,1	(29,3)	—	(0,7)	15,1
Autres	8,9	(1,0)	—	0,2	8,1
Actif (passif) d'impôt différé, montant net ¹	(102,6) \$	(35,6) \$	(67,2) \$	25,8 \$	(179,6) \$

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 51,3 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 156,2 millions.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard du montant des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable des participations dans des filiales et des entreprises associées, des investissements dans des succursales et des intérêts dans des partenariats aux fins des présents états financiers consolidés et le montant du coût des placements aux fins de l'impôt. La Société est capable de contrôler le calendrier de résorption des différences temporaires, et elle estime qu'il est probable que la résorption n'aura pas lieu dans un avenir prévisible. Le montant de ces différences temporaires imposables s'établissait à environ 2,6 milliards de dollars au 3 janvier 2026 (28 décembre 2024 – 2,6 milliards).

Aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il n'est pas probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les imputer. Le montant de ces différences temporaires déductibles s'établissait à environ 11,6 millions de dollars au 3 janvier 2026 (28 décembre 2024 – 187,9 millions).

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur l'impôt minimum mondial* (la « LImm »), qui met en œuvre le régime d'impôt minimum mondial de 15 pour cent de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour certaines multinationales (Pilier Deux) au Canada. La LImm et les autres lois étrangères relatives au Pilier Deux sont entrées en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Société a procédé à une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux et a déterminé que les taux d'imposition effectifs en vertu du Pilier Deux sont supérieurs à 15 pour cent dans la plupart des juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités. Dans les juridictions où les règles de protection transitoire ne s'appliquent pas et où le taux d'imposition effectif en vertu du Pilier Deux est inférieur à 15 pour cent, la Société n'est pas exposée de manière importante aux règles du Pilier Deux relatives à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, la Société n'a pas constitué de provision pour une charge d'impôt exigible en vertu du Pilier Deux. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé lié à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux.

15.2 Charge d'impôt

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Période considérée	225,5 \$	195,0 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(17,4)	31,0
Charge d'impôt exigible	208,1 \$	226,0 \$
(Économie) charge d'impôt sur le résultat différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(1,2) \$	65,3 \$
Ajustements de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé au titre d'exercices antérieurs	12,6	(31,7)
Charge (économie) d'impôt différé	11,4	33,6
Total de la charge d'impôt sur le résultat	219,5 \$	259,6 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Les montants de la charge de (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Profits nets (pertes nettes) liés à la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie, à l'exclusion de la valeur temps des options sur swap	3,3 \$	6,3 \$
Variations de la juste valeur de la valeur temps des options sur swap	(6,5)	(3,3)
Reclassement de pertes (profits) en résultat	(3,7)	(3,4)
Profits nets (pertes nettes) liés à la couverture de flux de trésorerie des stocks	(25,4)	53,7
Gains actuariels (pertes actuarielles)	1,8	6,2
Total de (l'économie) la charge d'impôt sur le résultat	(30,5) \$	59,5 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat

Les données relatives à l'impôt sur le résultat présentées dans les états consolidés du résultat net diffèrent des montants qui seraient calculés au moyen du taux d'imposition sur le résultat prévu par la loi pour les raisons suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Bénéfice avant impôt	878,5 \$	1 175,1 \$
Impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition applicable prévu par la loi de 26,4 % (28 décembre 2024 – 26,4 %)	231,8 \$	310,3 \$
Ajustement à l'impôt sur le résultat découlant de ce qui suit :		
Partie non déductible (non imposable) des pertes (gains) en capital	2,7	(33,1)
Bénéfice attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les entités intermédiaires	(21,8)	(22,0)
Charge liée aux options sur actions non déductible	3,9	1,7
Autres	2,9	2,7
Charge d'impôt sur le résultat	219,5 \$	259,6 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable correspond au total du taux d'imposition fédéral canadien de 15,0 pour cent (28 décembre 2024 – 15,0 pour cent) et du taux d'imposition provincial canadien de 11,4 pour cent (28 décembre 2024 – 11,4 pour cent).

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il arrive à l'occasion que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur sa situation financière consolidée ni sur son bénéfice net, car elle a déterminé qu'elle a constitué des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif différait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

16. Dépôts

Les dépôts totaux de 3 542,1 millions de dollars (28 décembre 2024 – 3 557,4 millions) se composent des dépôts de courtiers et des dépôts de détail.

Les flux de trésorerie provenant des dépôts des courtiers sont générés par l'offre de certificats de placement garanti (« CPG ») par l'entremise de courtiers plutôt que directement aux clients des services bancaires de détail. Les CPG offerts par les courtiers sont d'une durée allant de 30 jours à cinq ans et ne prévoient aucune disposition de remboursement par anticipation, sauf en de rares circonstances. Au 3 janvier 2026, le total des dépôts des courtiers à court et à long terme en cours s'élevait à 2 884,3 millions de dollars (28 décembre 2024 – 2 946,5 millions).

Les dépôts de détail se composent de dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé, de CPG de détail et de dépôts dans des CELI. Au 3 janvier 2026, le total des dépôts de détail en cours s'élevait à 657,8 millions de dollars (28 décembre 2024 – 610,9 millions).

Pour obtenir de l'information sur les remboursements de dépôts exigibles, se reporter à la note 24.4. Le tableau suivant présente les taux d'intérêt effectifs.

	2025	2024
Dépôts sous forme de CPG	4,09 %	3,88 %
Dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé	2,60 %	3,62 %

17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 264,3 \$	2 411,4 \$
Dérivés (note 34.2)	34,9	15,1
Passifs financiers	2 299,2	2 426,5
Produits différés	375,0	351,6
Autres	137,4	153,3
	2 811,6 \$	2 931,4 \$

Les produits différés sont composés principalement des produits non acquis tirés des cartes-cadeaux et des récompenses du programme de fidélisation de la clientèle. Les produits différés seront comptabilisés à titre de produits lorsque les clients utilisent leurs cartes-cadeaux et lorsque les récompenses sont échangées. La majeure partie des produits différés devrait être rachetée au cours de l'exercice suivant l'émission. Un montant de 319,4 millions de dollars inclus dans les produits différés au début de la période a été comptabilisé à titre de produits en 2025 (28 décembre 2024 – 311,8 millions).

Le poste Autres est composé principalement de la tranche courante des passifs au titre des paiements fondés sur des actions et des taxes de vente à payer.

Les conditions de paiement sur les dettes fournisseurs vont du paiement immédiat à 180 jours (28 décembre 2024 – du paiement immédiat à 180 jours).

18. Provisions

Au cours de l'exercice, une charge de restructuration totale de 213,5 millions de dollars a été constatée par régularisation en lien avec la stratégie Vrai Nord de la Société et comptabilisée dans les autres charges (produits). Cette charge de restructuration comprend un montant de 125,1 millions de dollars lié aux indemnités de départ et aux coûts liés à l'optimisation du portefeuille de magasins de SportChek, incluant les coûts liés à la fermeture de magasins Atmosphere autonomes, et un montant de 88,4 millions affecté à d'autres coûts de transformation et aux honoraires de services-conseils. À la fin de la période, une provision de 37,6 millions de dollars a été constituée.

Le tableau suivant présente les variations des provisions de la Société.

	2025			
(en millions de dollars canadiens)	Retours sur ventes et retours sous garantie	Remise en état des sites et démantèlement	Autres	Total
Solde au début	189,1 \$	51,2 \$	13,0 \$	253,3 \$
Charges, déduction faite des reprises	632,9	16,0	221,7	870,6
Utilisations	(621,9)	(9,9)	(176,8)	(808,6)
Ajustements d'actualisation	4,0 \$	(3,7) \$	0,2 \$	0,5 \$
Solde à la fin	204,1 \$	53,6 \$	58,1 \$	315,8 \$
Provisions courantes	197,3	12,2	46,1	255,6
Provisions à long terme	6,8	41,4	12,0	60,2

19. Emprunts à court terme

Les emprunts à court terme comprennent le papier commercial émis par GCCT et les emprunts sur les marges de crédit bancaire engagées de CT REIT. Les emprunts à court terme peuvent comporter des intérêts payables mensuellement à l'échéance ou être vendus à escompte, puis arriver à échéance à leur valeur nominale.

Le papier commercial est constitué de billets à court terme assortis d'échéances variées, dont l'échéance initiale est de 364 jours ou moins pour le papier commercial adossé à des créances de GCCT, et dont le taux d'intérêt est établi au moment de chaque émission ou augmentation. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti.

Les emprunts à court terme comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
CT REIT – marges de crédit bancaire non garanties	— \$	2,0 \$
GCCT – papier commercial adossé à des créances en cours	295,1	293,8
Total des emprunts à court terme	295,1 \$	295,8 \$

20. Emprunts

Les états financiers consolidés comprennent une partie (un silo) de Franchise Trust, une entité ad hoc commanditée par une banque tierce qui veille au montage et à la gestion des prêts à certains marchands pour l'achat de stocks et d'immobilisations corporelles (« prêts aux marchands »). La Société s'est entendue avec plusieurs importantes banques canadiennes pour que celles-ci fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust à titre de soutien au crédit pour les prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie et les prêts aux marchands qui étaient en cours à d'autres fiducies indépendantes créées par d'importantes banques canadiennes (« fiducies de copropriétaires ») qui financent leurs participations en copropriété par l'entremise des marchés des capitaux. Comme Franchise Trust conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts aux marchands, les transferts sont comptabilisés à titre de transactions de financement garanti. Par conséquent, la Société comptabilise toujours la tranche courante de ces actifs dans les créances sur prêts et la tranche à long terme dans les créances à long terme et autres actifs et comptabilise les passifs connexes garantis par ces actifs à titre d'emprunts, soit les emprunts contractés par Franchise Trust pour financer les prêts aux marchands. Les prêts aux marchands et les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

(en millions de dollars canadiens)	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts aux marchands ¹ (note 8)	556,6 \$	556,6 \$	563,2 \$	563,2 \$
Passifs connexes	556,6	556,6	563,2	563,2
Position nette	— \$	— \$	— \$	— \$

1. L'évaluation de la juste valeur des prêts aux marchands est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 34.2 pour la définition des niveaux.

Les prêts aux marchands ont été vendus légalement et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Société. Les emprunts ne constituent pas une responsabilité légale pour la Société. En cas de défaut de paiement du prêt de la part d'un marchand, la Société a le droit d'acheter ce prêt des fiducies de copropriétaires, qui céderont à la Société l'instrument d'emprunt du marchand concerné et les documents de garantie connexes. Les fiducies de copropriétaires ont aussi le droit de céder tout prêt en souffrance et de tirer des montants sur les lettres de garantie pour rembourser le prêt. La cession de ces documents accorderait à la Société des droits prioritaires en matière de garantie quant aux actifs du marchand, à moins que certaines réclamations de nature réglementaire aient préséance. Dans la plupart des cas, la Société s'attend à recouvrer les paiements effectués pour acheter un prêt en souffrance, y compris les charges qui y sont liées. Les fiducies de copropriétaires peuvent aussi tirer des montants sur ces lettres de garantie afin de couvrir les insuffisances liées à certains frais connexes qui leur sont dus. Dans tous les cas où un montant est tiré sur les lettres de garantie, la Société a consenti à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis les lettres de garantie. Se reporter à la note 35 pour obtenir de l'information additionnelle.

21. Dette à long terme

La dette à long terme se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025		2024	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Billets à moyen terme (la Société)				
Série 2, à 6,5 %, échéant le 13 avril 2028	150,0 \$	151,9 \$	150,0 \$	151,2 \$
Série 2, à 6,57 %, échéant le 24 février 2034	200,0	203,5	200,0	201,7
Série B, à 5,610 %, échéant le 4 septembre 2035	200,0	198,9	200,0	199,7
Série G, à 5,372 %, échéant le 16 septembre 2030	400,0	397,2	400,0	398,6
Série H, CORRA + 1,00 %, échéant le 14 septembre 2026	—	—	200,0	199,6
Déventures (CT REIT)				
Série B, à 3,527 %, échéant le 9 juin 2025	—	—	200,0	199,9
Série D, à 3,289 %, échéant le 1 ^{er} juin 2026	200,0	199,9	200,0	199,8
Série E, à 3,469 %, échéant le 16 juin 2027	175,0	174,8	175,0	174,7
Série F, à 3,865 %, échéant le 7 décembre 2027	200,0	199,7	200,0	199,6
Série G, à 2,371 %, échéant le 6 janvier 2031	150,0	149,5	150,0	149,4
Série H, à 3,029 %, échéant le 5 février 2029	250,0	249,3	250,0	249,1
Série I, à 5,828 %, échéant le 14 juin 2028	250,0	249,3	250,0	249,0
Série J, à 4,292 %, échéant le 9 juin 2030	200,0	199,1	—	—
Billets à terme adossés à des créances de premier rang (GCCT)				
Série 2020-1, à 1,388 %, échéant le 22 septembre 2025 ¹	—	—	448,8	448,5
Série 2022-1, à 4,958 %, échéant le 20 septembre 2027 ¹	420,7	419,9	420,7	419,4
Série 2023-1, à 5,681 %, échéant le 20 septembre 2028 ¹	467,5	466,1	467,5	465,6
Série 2024-1, à 4,740 %, échéant le 20 septembre 2026 ¹	514,3	513,6	514,3	512,7
Série 2025-1, à 3,908 %, échéant le 20 septembre 2030 ¹	467,5	465,0	—	—
Billets à terme adossés à des créances subordonnés (GCCT)				
Série 2020-1, à 2,438 %, échéant le 22 septembre 2025 ¹	—	—	31,2	31,2
Série 2022-1, à 6,108 %, échéant le 20 septembre 2027 ¹	29,3	29,3	29,3	29,3
Série 2023-1, à 6,881 %, échéant le 20 septembre 2028 ¹	32,5	32,5	32,5	32,5
Série 2024-1, à 5,588 %, échéant le 20 septembre 2026 ¹	35,7	35,8	35,7	35,8
Série 2025-1, à 4,728 %, échéant le 20 septembre 2030 ¹	32,5	32,5	—	—
Prêts hypothécaires	8,1	8,1	8,5	8,6
Total de la dette	4 383,1 \$	4 375,9 \$	4 563,5 \$	4 555,9 \$
Dette courante	758,0	758,0	680,4	680,4
Dette à long terme	3 625,1	3 617,9	3 883,1	3 875,5

1. Date de remboursement prévue définie dans l'acte de fiducie supplémentaire de la série.

La valeur comptable de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission des titres d'emprunt de 12,3 millions de dollars (28 décembre 2024 – 12,6 millions).

Billets à terme adossés à des créances sur cartes de crédit de premier rang et subordonnés (GCCT)

Les billets à terme adossés à des créances de premier rang et subordonnés émis par GCCT sont titrisés par une participation en copropriété dans un portefeuille de créances sur prêts dues de certains comptes de clients de cartes de crédit de la Banque (« portefeuille de créances titrisées »). Ces billets sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous réserve du paiement de certaines sommes prioritaires, les billets à terme adossés à des créances de premier rang d'une série sont garantis de façon prioritaire par les recouvrements attribuables aux participations en copropriété du portefeuille de créances titrisées. Les billets à terme adossés à des créances subordonnés d'une telle série sont garantis de façon subordonnée par les recouvrements attribuables aux billets à terme adossés à des créances de premier rang de cette série quant au paiement du capital et, dans certains cas, des intérêts. Les droits que peuvent exercer les porteurs de billets et autres parties sur ces actifs sont régis par les clauses relatives à la priorité et aux paiements établies dans l'acte de fiducie de GCCT daté du 29 novembre 1995, tel qu'il a été modifié, et les suppléments connexes en vertu desquels les séries de billets en cours ont été émises, ainsi que par les conventions d'achat de séries, qui établissent le processus de rehaussement de crédit par surdimensionnement de la Banque.

Le remboursement du capital des billets à terme adossés à des créances de série 2022-1, de série 2023-1, de série 2024-1 et de série 2025-1 aura lieu aux dates de remboursement prévues, indiquées dans le tableau précédent. Aucun des billets à terme adossés à des créances de GCCT n'est rachetable par anticipation par GCCT ou par la Banque. Au cours d'une période de liquidation contractuelle antérieure à la date prévue de remboursement des billets d'une série donnée, les recouvrements du portefeuille de créances titrisées attribuables à GCCT relativement à la série liquidée ainsi que de toutes les séries en circulation au cours de leur période de renouvellement seront accumulés par le dépositaire. Si un montant demeurerait impayé après la date prévue de remboursement, les recouvrements du portefeuille de créances titrisées attribuables à GCCT relativement aux séries liquidées ainsi que toute série en cours pendant leurs périodes de renouvellement seront appliqués au paiement de ce montant jusqu'à une date de résiliation spécifiée, qui est actuellement de 36 mois après la date prévue de remboursement.

Les remboursements de capital peuvent commencer plus tôt que la date de remboursement prévue d'une série (période d'amortissement), advenant certaines circonstances, notamment :

- l'incapacité de la Banque (à titre de vendeur ou de gestionnaire) à effectuer les paiements nécessaires à GCCT ou à s'acquitter de ses engagements ou autres obligations contractuelles;
- la non-conformité de la performance du portefeuille de créances titrisées relativement aux critères établis;
- l'insuffisance de créances sur cartes de crédit disponibles dans le portefeuille de créances titrisées.

Aucune de ces circonstances n'est survenue au cours des exercices de la Banque clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Billets à moyen terme et débentures

Les billets à moyen terme et les débentures ne sont pas garantis, et ceux émis par la Société et par CT REIT dont la durée initiale est de plus de deux ans sont rachetables en tout temps par la Société ou par CT REIT, selon le cas, (sauf pour ceux de CT REIT à partir de la date de rachat à la valeur nominale) en tout ou en partie, à la valeur nominale ou en fonction d'une formule de prix fondée sur les taux d'intérêt au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants. À compter de la date de rachat à la valeur nominale, les débentures de CT REIT sont rachetables à la valeur nominale en tout temps à son gré, en totalité ou en partie.

Emprunt hypothécaire

Au 3 janvier 2026, l'emprunt hypothécaire était assorti d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,24 pour cent et d'une date d'échéance au 1^{er} mars 2026.

22. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	137,5 \$	141,5 \$
Dérivés (note 34.2)	6,6	6,3
Autres	57,3	23,4
	201,4 \$	171,2 \$

Les autres éléments se rapportent principalement à la tranche à long terme des passifs au titre des paiements fondés sur des actions.

23. Avantages du personnel

Régime de participation aux bénéfices

La Société offre un régime de participation aux bénéfices à certains employés. Le montant attribué aux employés est calculé d'après la rentabilité de la Société, mais il doit équivaloir au minimum à un pour cent du profit net après impôt réalisé par la Société à l'exercice précédent. Une partie de l'attribution (l'« attribution de base ») est versée dans un régime de participation différée aux bénéfices (« RPDB ») à l'intention des employés. Le montant maximal que verse la Société au titre de l'attribution de base dans le RPDB par employé par année est assujéti aux plafonds établis par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Chaque employé participant doit investir et conserver l'équivalent de 10 pour cent de l'attribution de base dans un fonds d'actions de la Société du RPDB. Le fonds d'actions détient des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Les droits aux montants que la Société verse au RPDB par employé sont acquis dans une proportion de 20 pour cent après un an de service ininterrompu et en totalité après deux ans de service ininterrompu.

En 2025, la Société a versé un montant de 31,6 millions de dollars (28 décembre 2024 – 32,9 millions) conformément aux modalités du RPDB.

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

En vertu de ses politiques, la Société offre à certains employés retraités certains avantages au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance vie et d'autres avantages. La Société n'offre aucun régime de retraite. Le tableau qui suit présente des renseignements sur le régime à prestations définies de la Société.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début	141,5 \$	160,1 \$
Coût des services rendus	1,2	1,5
Coût financier	6,7	7,2
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	(17,5)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de changements dans les hypothèses financières	(5,6)	(3,3)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des ajustements aux hypothèses liées à l'expérience	(1,2)	(2,8)
Prestations versées	(5,1)	(3,7)
Obligation au titre des prestations définies à la fin ¹	137,5 \$	141,5 \$

1. L'obligation au titre des prestations définies n'est pas financée, parce que le financement est versé lorsque les prestations sont payées. Par conséquent, le régime ne compte pas d'actifs.

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies à la fin :		
Taux d'actualisation	5,00 %	4,70 %
Charge nette au titre du régime d'avantages pour l'exercice :		
Taux d'actualisation	4,70 %	4,60 %

Pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies, on a présumé un taux tendanciel moyen pondéré du coût des soins de santé de 2,78 pour cent en 2025 (28 décembre 2024 – 2,84 pour cent). Ce taux devrait reculer graduellement pour s'établir à 1,71 pour cent en 2040 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les résultats de l'évaluation actuarielle en date du 3 janvier 2026 ont été extrapolés à partir de l'évaluation actuarielle réalisée en date du 28 décembre 2024.

Au 3 janvier 2026, le montant cumulatif des pertes actuarielles, avant impôt, qui a été comptabilisé en capitaux propres était de 0,2 million de dollars (28 décembre 2024 – 7,0 millions).

Analyse de sensibilité

Le régime à prestations définies de la Société est exposé aux risques actuariels, notamment les hypothèses relatives à la tendance des coûts des soins de santé, au taux d'actualisation et à l'espérance de vie. Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des prestations définies à ces hypothèses. Pour chaque analyse de sensibilité, on présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur en présumant que les autres hypothèses demeurent inchangées.

(en millions de dollars canadiens)	2025	
	Obligations au titre des prestations constituées	
	Augmentation	Diminution
Une augmentation ou une diminution de 50 points de base des taux d'actualisation hypothétiques	(8,5) \$	9,5 \$
Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé	10,8	(9,1)
Une augmentation ou une diminution de un an de l'espérance de vie hypothétique	3,1	(3,1)

Au 3 janvier 2026, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 13,0 ans (28 décembre 2024 – 13,8 ans).

24. Gestion des risques financiers

24.1 Aperçu

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Pour plus d'information sur les instruments financiers de la Société, leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de la juste valeur, se reporter aux notes 3 et 34.

24.2 Cadre de gestion des risques

La politique de gestion des risques financiers du conseil (la « politique de GRF ») de la Société est établie de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la Société doit faire face, l'établissement de limites et de contrôles relatifs à la tolérance aux risques, ainsi que la surveillance des risques et du respect de ces limites. Les stratégies et les systèmes de gestion des risques financiers sont régulièrement passés en revue pour faire en sorte qu'ils demeurent conformes aux objectifs et à la tolérance aux risques de la Société, et soient adaptés aux tendances et à la conjoncture du marché. La Société, grâce à ses normes et à ses procédures en matière d'embauche, de formation et de gestion, vise à maintenir un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

24.3 Risque de crédit

Les relations de la Société avec ses clients et d'autres contreparties l'exposent à un risque de crédit, qui constitue un risque de perte si l'une de ces parties ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque et des interactions de la Société avec ses marchands, ses franchisés et ses clients de commerce de gros, ainsi que les contreparties liées à ses instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après. Des conditions macroéconomiques défavorables, comme la diminution du produit intérieur brut réel et des niveaux de revenu des consommateurs, ainsi que l'augmentation de l'inflation, du chômage et des niveaux d'endettement pourraient accroître le risque de crédit.

24.3.1 Risque de crédit à la consommation

En accordant des cartes de crédit, la Banque est exposée au risque de crédit à la consommation quant à la capacité et à la volonté de ses clients de rembourser leur emprunt. Se reporter à la note 8 pour obtenir de l'information sur la qualité du crédit et la performance au chapitre des créances sur prêts. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

La Banque gère le risque de crédit à la consommation en tenant à jour des politiques, des processus et des contrôles de gestion du risque de crédit, en ayant recours à des modèles de notation dans le but d'effectuer un suivi de la solvabilité de ses clients, en faisant appel à la technologie pour prendre des décisions avisées pour chacun des comptes de manière à réduire le risque de crédit, en adoptant une technologie visant à améliorer l'efficacité du processus de recouvrement, et en surveillant de près les conditions macroéconomiques, comme la dette à la consommation, les niveaux de revenu, le taux de chômage et d'autres facteurs, notamment les taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

24.3.2 Risque de crédit lié aux marchands/franchisés

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses relations commerciales avec ses marchands, ses franchisés et ses clients de commerce de gros, qui pourraient ne pas être en mesure ou ne pas vouloir régler leurs dettes. De plus, la Société est exposée aux risques de crédit par l'intermédiaire de l'émission de lettres de garantie relativement au portefeuille de prêts aux marchands de Franchise Trust et des garanties qu'elle peut fournir à des tiers relativement aux emprunts bancaires ou aux rachats de stocks de certains marchands et franchisés, lorsque des banques émettrices en font la demande. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit et pour créances douteuses et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

Pour plus d'information sur les garanties et les engagements, se reporter à la note 35.

24.3.3 Risque de crédit des contreparties à un instrument financier

Le risque de crédit des contreparties comprend le risque lié aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société s'expose au risque de crédit des contreparties lorsque des fonds sont consentis, engagés ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner des charges pour pertes de crédit, des ajustements de la juste valeur et une réduction des flux de trésorerie et des liquidités.

La politique de GRF de la Société régit la façon dont elle gère son exposition au risque de crédit des contreparties à un instrument financier. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices et des émetteurs de titres adossés à des créances. La politique de GRF exige de ne faire affaire qu'avec des institutions financières et d'autres contreparties affichant une excellente cote de solvabilité, en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance conformément à la politique. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

24.3.4 Exposition supplémentaire au risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, en plus des montants présentés dans les bilans consolidés, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Engagements de prêt non utilisés	13 880,3 \$	12 819,1 \$
Garanties	236,8	246,4
Total	14 117,1 \$	13 065,5 \$

Se reporter à la note 8 pour obtenir de l'information sur la qualité du crédit et la performance au chapitre des créances sur prêts.

24.4 Risque de liquidité

La Société a besoin de liquidités suffisantes et efficaces pour s'acquitter des obligations liées à sa dette et à ses autres passifs financiers. Sa capacité à respecter ces obligations dépend des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des sources de financement comme les marges de crédit bancaire, les programmes de papier commercial, les CPG émis par l'entremise de courtiers, les dépôts de détail, les nouveaux titres d'emprunt ou de capitaux propres émis dans le public ou au privé et la titrisation de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de GCCT. La Banque détient également des actifs liquides de haute qualité, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Parfois, les flux de trésorerie d'exploitation peuvent être insuffisants et un risque de liquidité peut résulter de l'incapacité de la Société à accéder à ses sources de financement de façon efficiente. Des conditions macroéconomiques comme la diminution des niveaux de revenu des consommateurs ainsi que l'augmentation de l'inflation, du chômage et des niveaux d'endettement peuvent accroître le risque de liquidité. La capacité de la Société à obtenir et à maintenir un financement efficient dépend de ses notations, et les notations de crédit peuvent être abaissées pour diverses raisons, notamment la baisse des produits, l'augmentation des niveaux d'endettement et des conditions macroéconomiques défavorables. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les objectifs stratégiques, la performance financière et les activités de la Société et faire en sorte que la Société cherche à obtenir du financement additionnel selon des modalités défavorables, qu'elle retarde ou limite ses dépenses d'investissement, qu'elle renonce à des occasions potentielles, qu'elle liquide des actifs ou qu'elle restructure sa dette.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère son exposition au risque de liquidité. La Société utilise un modèle de prévision des flux de trésorerie consolidés pour surveiller périodiquement ses besoins en liquidités à court et à long terme, lequel lui permet d'optimiser sa position de trésorerie et sa dette à court terme tout en évaluant des stratégies de financement à long terme et de répartition du capital. De plus, la politique en matière de gestion de l'actif et du passif de la Banque régit son approche à l'égard de la gestion de son exposition au risque de liquidité au moyen d'un cadre de gestion des liquidités et du respect des exigences réglementaires applicables. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

Les sources de financement suivantes sont à la disposition de la Société pour atténuer le risque de liquidité :

- une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 1,975 milliard de dollars consentie par un consortium de huit institutions financières canadiennes et de deux institutions financières étrangères, qui viendra à échéance en septembre 2030, à des fins générales;
- des billets à ordre à court terme non garantis pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains pouvant être émis par la Société aux États-Unis, pour lesquels la marge de crédit bancaire susmentionnée sert de crédit de sûreté. Ces billets, d'une durée allant de un jour à 270 jours, sont émis à escompte et ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties de la Société;
- une marge de crédit bancaire engagée non garantie de 300,0 millions de dollars consentie à CT REIT par un consortium de sept institutions financières canadiennes, qui viendra à échéance en septembre 2030, à des fins générales;
- une marge de crédit bancaire engagée garantie de 300,0 millions de dollars et une facilité d'achat de billets titrisés engagée de 1 200,0 millions consentie par RBC à la Banque pour le financement de montants additionnels au titre des billets adossés à des créances sur cartes de crédit de premier rang et subordonnés émis par GCCT et achetés par RBC, qui arriveront toutes deux à échéance en avril 2028;
- une facilité de trésorerie engagée de 300,0 millions de dollars de style mondial consentie par un consortium de cinq institutions financières canadiennes, qui sert de crédit de sûreté pour les titres de série 1997-1 du programme de papier commercial adossé à des créances sur cartes de crédit de GCCT dans le cas où GCCT serait dans l'incapacité de renouveler le programme de papier commercial adossé à des créances à l'échéance. Cette facilité arrivera à échéance en septembre 2028.

En raison de la diversification de ses sources de financement, la Société réduit les concentrations de risque de liquidité. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société, incluant les paiements de capital et d'intérêts.

(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Passifs financiers non dérivés							
Dépôts ^{1, 2}	1 120,5 \$	735,4 \$	739,0 \$	534,8 \$	423,5 \$	— \$	3 553,2 \$
Dettes fournisseurs et autres créiteurs (note 17)	2 264,3	—	—	—	—	—	2 264,3
Emprunts à court terme	295,1	—	—	—	—	—	295,1
Emprunts	556,6	—	—	—	—	—	556,6
Dette à long terme	750,0	825,0	900,0	250,0	1 100,0	550,0	4 375,0
Prêts hypothécaires	8,1	—	—	—	—	—	8,1
Paiements d'intérêts ³	330,4	281,6	191,1	124,3	59,9	101,8	1 089,1
Total	5 325,0 \$	1 842,0 \$	1 830,1 \$	909,1 \$	1 583,4 \$	651,8 \$	12 141,4 \$

1. Les dépôts ne comprennent pas l'escompte sur les frais de courtage des CPG de 11,1 millions de dollars.

2. La durée restante moyenne des dépôts dans des CPG était de 29 mois au 3 janvier 2026.

3. Le montant comprend les paiements d'intérêts sur les dépôts, les emprunts à court terme, les emprunts et la dette à long terme.

La Société ne s'attend pas à ce que les flux de trésorerie compris dans l'analyse des échéances se produisent sensiblement plus tôt ou s'élèvent à des montants sensiblement différents.

24.5 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux de change, les taux d'intérêt et les autres prix, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. La Société utilise des instruments financiers pour atténuer certains risques de marché, notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix (comme les prix d'instruments de capitaux propres ayant une incidence sur la charge de rémunération). Cependant, rien ne garantit que ces mesures atténueront entièrement les risques tout en optimisant les rendements.

24.5.1 Risque de change

Bien que les ventes de la Société soient principalement en dollars canadiens, une part importante de ses marchandises proviennent des marchés mondiaux. En 2025, environ 50 pour cent, 33 pour cent et 21 pour cent des stocks achetés pour les enseignes du Groupe détail Canadian Tire, Mark's et SportChek, respectivement, provenaient directement de fournisseurs situés à l'extérieur du Canada et étaient libellés en dollars américains. Les fluctuations des taux de change sont attribuables à divers facteurs, notamment les conditions macroéconomiques et l'évolution du contexte géopolitique. Ces fluctuations peuvent avoir une incidence sur le coût des achats lorsqu'ils sont convertis en dollars canadiens. Certains fournisseurs peuvent ajuster leurs prix en raison de leur propre exposition aux fluctuations de change, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises. La Société pourrait tenter de transmettre l'effet de ces fluctuations de change à ses clients; toutefois, sa capacité à le faire dépend des conditions du marché. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner une hausse des coûts des stocks et une diminution de la marge.

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère le risque de change, y compris la conclusion de dérivés de change pour couvrir les achats en dollars américains prévus. La Société a couvert une partie importante de ses achats en dollars américains prévus à court terme afin de réduire l'incidence immédiate des fluctuations défavorables des taux de change. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures atténueront entièrement ce risque, et des fluctuations persistantes des taux de change pourraient avoir une incidence sur les coûts d'achat au fil du temps.

24.5.2 Risque de taux d'intérêt

La politique de GRF régit la façon dont la Société gère le risque de taux d'intérêt et exige qu'au moins 75 pour cent de la dette consolidée de la Société (incluant à court terme et à long terme, à l'exclusion de Franchise Trust, et en tenant compte de tout dérivé de taux d'intérêt) soit assortie de taux d'intérêt fixe. Par conséquent, une variation de 1 pour cent des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur le résultat net ou les capitaux propres de la Société, étant donné que son exposition aux taux d'intérêt variables est relativement peu élevée.

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts à court terme [marges de crédit bancaire de chaque secteur, facilité d'achat de billets du secteur Services Financiers et papier commercial libellé en dollars américains du secteur Détail et du secteur Services Financiers (papier commercial adossé à des créances de GCCT)], des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé et des CELI des Services Financiers. La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison du refinancement d'emprunts arrivant à échéance ainsi que de son incidence sur le risque de crédit lié aux consommateurs, aux marchands et aux franchisés, comme il est mentionné précédemment. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent être favorables ou défavorables et elles dépendent de divers facteurs, y compris les conditions macroéconomiques. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance financière de la Société, notamment entraîner la hausse des coûts d'emprunt, la diminution des flux de trésorerie et la perte d'occasions d'investissement et de croissance.

La Société gère son exposition aux hausses futures des taux d'intérêt en concluant des dérivés de taux d'intérêt et en exerçant des options de résiliation ou de rachat anticipés en vertu de ses passifs financiers. La Banque a conclu des dérivés de taux d'intérêt pour couvrir une partie de ses émissions de billets à terme adossés à des créances de GCCT et de ses dépôts de CPG auprès de courtiers prévus de 2026 à 2030. De plus, la Banque détient des placements à court terme productifs d'intérêts détenus en réserve afin de se conformer aux exigences en matière de liquidités et de réglementation. Elle perçoit aussi des intérêts sur les soldes des cartes de crédit, ce qui peut contrebalancer certaines fluctuations des taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures permettront d'atténuer efficacement ces risques.

25. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer d'avoir des liquidités suffisantes et la flexibilité nécessaire pour accéder à des capitaux additionnels auprès de sources multiples, au besoin, afin de remplir ses obligations financières à leur échéance et de mener à bien ses plans opérationnels et stratégiques;
- réduire le coût du capital après impôt tout en prenant en considération les principaux risques, incluant les conditions actuelles et futures sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

Le capital peut être défini de différentes façons selon la société, le secteur d'activité et l'objectif. Dans la gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans la définition du capital, qui inclut la dette de GCCT, mais exclut celle de Franchise Trust puisqu'elle relève de la responsabilité juridique des marchands.

(en millions de dollars canadiens)	2025	% du total	2024	% du total
Composantes du capital				
Dépôts	1 109,4 \$	7,9 %	1 171,4 \$	8,0 %
Emprunts à court terme	295,1	2,1 %	295,8	2,0 %
Tranche courante de la dette à long terme	758,0	5,4 %	680,4	4,6 %
Dette à long terme	3 617,9	25,7 %	3 875,5	26,5 %
Dépôts à long terme	2 432,7	17,3 %	2 386,0	16,3 %
Total de la dette	8 213,1 \$	58,4 %	8 409,1 \$	57,4 %
Capital social	615,9	4,4 %	625,9	4,3 %
Bénéfices non distribués	5 230,3	37,2 %	5 614,4	38,3 %
Total du capital sous gestion	14 059,3 \$	100,0 %	14 649,4 \$	100,0 %

La Société surveille sa structure du capital en évaluant le ratio de la dette par rapport au bénéfice et gère le service de sa dette et ses autres obligations fixes en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres ratios de couverture, et en prévoyant les liquidités générales.

La Société gère sa structure du capital avec un regard à long terme de manière à optimiser l'équilibre entre le coût du capital, l'efficacité du capital, la souplesse financière et l'atténuation des risques. Afin de réaliser cet objectif, la direction surveille les principales mesures du levier financier calculées à l'aide de ratios pour simuler les méthodes employées par les agences de notation de crédit et d'autres intervenants du marché. Ces mesures font l'objet d'une surveillance sur une base courante et prospective et sont comparées à des fourchettes cibles pour évaluer l'efficacité avec laquelle la direction gère son levier financier.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société dispose de la souplesse nécessaire pour ajuster les dépenses d'investissement discrétionnaires, ajuster le montant des créances sur cartes de crédit impayées, émettre des titres d'emprunt ou de capitaux propres, rembourser par anticipation la dette en cours, racheter ses actions de catégorie A sans droit de vote, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, monétiser divers actifs et effectuer des transactions de cession-bail sur des propriétés immobilières.

Les clauses restrictives financières font l'objet d'une surveillance continue par la direction afin d'en assurer le respect.

La clause restrictive financière clé de la Société est l'obligation pour le secteur Détail de maintenir un ratio du total de la dette sur le total du capital investi égal ou inférieur à un pourcentage maximal spécifique (tel qu'il est défini dans les ententes de crédit bancaire de la Société, mais qui excluent les dépôts de CTFS Holdings Limited, de CT REIT, de Franchise Trust et de leurs filiales respectives, le cas échéant). Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, la Société était conforme à toutes les clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit.

CT REIT est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de la déclaration de fiducie, de l'acte de fiducie et de la convention de crédit bancaire et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de celles-ci au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024.

La Banque, une banque de l'annexe 1 réglementée en vertu des lois fédérales, est tenue de se conformer aux exigences réglementaires en matière de capital et à d'autres exigences réglementaires qui ont une incidence sur ses activités commerciales et à certaines clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit bancaire. La direction de la Banque examine la conformité et la performance de la Banque par rapport à sa politique de gestion du capital, dont les limites excèdent celles des exigences réglementaires minimales. De plus, la politique est examinée périodiquement afin d'en garantir la conformité aux niveaux de tolérance aux risques.

La Banque gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire *Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems* (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1^{er} janvier 2013. Bâle III est un accord réglementaire mondial qui améliore la réglementation, la supervision et les pratiques de gestion des risques au sein du secteur bancaire. La Banque a mis en place plusieurs politiques, procédures et contrôles en matière de gestion du capital, notamment le processus interne annuel d'évaluation de la suffisance du capital. Ces mesures aident la Banque à atteindre ses objectifs.

Les objectifs de gestion du capital de la Banque comprennent les suivants :

- respecter toutes les exigences réglementaires applicables;
- maintenir et renforcer la confiance dans la sécurité et la solidité de la Banque;
- permettre la croissance des actifs et des passifs;
- compenser les pertes d'exploitation et les pertes de placement inattendues et la volatilité.

Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF en vertu de Bâle III autorisent deux catégories de capital : la catégorie 1 et la catégorie 2. La catégorie 1 comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent les actions ordinaires, les bénéfices non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global moins les ajustements réglementaires. À l'heure actuelle, la Banque ne détient aucun autre instrument dans les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de la portion admissible des provisions générales.

Les ratios de capital et de levier sont prescrits par la ligne directrice Normes de fonds propres et par la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, respectivement. Les ratios de capital sont calculés en divisant le capital réglementaire par les actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier permet de mesurer de façon globale la suffisance des fonds propres d'une institution et est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au levier.

Les actifs pondérés en fonction des risques comprennent une composante liée au risque de crédit pour tous les actifs pour tenir compte du risque inhérent à chaque type d'actif, les instruments financiers hors bilan, une composante liée au risque opérationnel fondée sur un pourcentage du bénéfice brut ajusté moyen annuel sur trois ans, ainsi qu'une composante liée au risque de marché pour les actifs détenus à des fins de transaction. Aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, les actifs titrisés sont considérés comme étant hors bilan, de sorte que, mis à part les expositions conservées par la Banque, les actifs titrisés ne sont pas inclus dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques.

L'exposition au levier est la somme des expositions au bilan, des expositions sur dérivés, des expositions aux opérations de financement par titres, des prêts subordonnés et d'une partie des limites de crédit inutilisées, moins les éléments hors bilan, qui comprennent les actifs titrisés.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Banque se conformait à toutes les exigences réglementaires applicables en matière de capital du BSIF et avait atteint ses cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital.

26. Capital social

Le capital social comprend les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Autorisées		
3 423 366 actions ordinaires		
100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises		
3 423 366 actions ordinaires (2024 – 3 423 366)	0,2 \$	0,2 \$
49 524 531 actions de catégorie A sans droit de vote (2024 – 52 197 823)	615,7	625,7
	615,9 \$	625,9 \$

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société ne détient aucune action ordinaire ou action de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale.

Au cours de 2025 et de 2024, la Société a émis et racheté des actions de catégorie A sans droit de vote. Les rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société ont été effectués conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le cadre de sa politique antidilutive et conformément à l'intention de rachat d'actions annoncée précédemment.

Les transactions suivantes à l'égard des actions de catégorie A sans droit de vote ont été conclues au cours de 2025 et de 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025		2024	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions en circulation au début	52 197 823	625,7 \$	52 197 823	598,5 \$
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	150 804	24,5	204 758	29,6
Rachetées ¹	(2 824 096)	(467,2)	(204 758)	(29,8)
Excédent du prix de rachat sur le coût moyen	—	432,7	—	27,4
Actions en circulation à la fin	49 524 531	615,7 \$	52 197 823	625,7 \$

1. Les actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont retrouvé le statut d'actions autorisées et non émises. La Société comptabilise les actions rachetées à la date de transaction.

L'effet de dilution des options sur actions des employés est de 189 123 (28 décembre 2024 – 140 964).

Caractéristiques significatives des actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires de la Société ont le droit de voter à toutes les assemblées des détenteurs d'actions ordinaires, y compris à l'élection de 13 des 16 administrateurs qui seront élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à la nomination de l'auditeur externe. Chaque action ordinaire comporte un vote. De plus, chaque détenteur d'actions ordinaires a le droit de convertir à tout moment la totalité ou un nombre quelconque d'actions ordinaires qu'il détient en actions de catégorie A sans droit de vote, à parité numérique. Ce qui précède constitue un résumé de certaines conditions rattachées aux actions ordinaires de la Société et fait référence aux statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la Société qui se trouvent sur SEDAR+, à l'adresse <https://www.sedarplus.ca>, et sur le site Web de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>.

Caractéristiques significatives des actions de catégorie A sans droit de vote

Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société ont le droit de voter à l'élection de trois des 16 administrateurs qui seront élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. À l'exception i) du droit de vote pour l'élection de trois administrateurs ou, si le nombre d'administrateurs de la Société dépasse 17, un cinquième des administrateurs de la Société, calculé au nombre entier le plus proche, ii) du droit de vote dans les circonstances mentionnées à la rubrique « Variation des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires » ci-dessous, et iii) conformément aux lois applicables, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Société. Sous réserve de ce qui précède, chaque action de catégorie A sans droit de vote comporte un vote. Cependant, les statuts de la Société prévoient que, si une offre visant l'achat des actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des détenteurs ou si les lois applicables ou la Bourse de Toronto exigent qu'une telle offre soit faite à tous les détenteurs d'actions ordinaires en Ontario (sauf s'il s'agit d'une offre d'achat visant les deux catégories d'actions au même prix par action et selon les mêmes modalités), et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont déposées et prises en livraison par le tiers ayant fait l'offre, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront par la suite droit à un vote par action à toutes les assemblées des actionnaires et les actions de catégorie A sans droit de vote seront désignées comme des « actions de catégorie A ». En général, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote sont exercés séparément en tant que catégories distinctes. Par conséquent, le regroupement des droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote ne convient à aucune mesure que la Société envisage de prendre pour le moment. Ce qui précède constitue un résumé de certaines conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote de la Société et fait référence aux statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la Société qui se trouvent sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse <https://www.sedarplus.ca>, et sur le site Web de la Société, à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca>.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou toute autre répartition de l'actif de celle-ci parmi ses actionnaires en vue de la liquidation de ses affaires, tous les biens de la Société pouvant être distribués aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires seront répartis de manière égale, action pour action, aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et aux détenteurs d'actions ordinaires, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre.

Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires

Sauf pour ce qui est prévu ci-dessus, ni les actions de catégorie A sans droit de vote ni les actions ordinaires ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit par voie de fractionnement, de regroupement, de reclassement, d'échange ni autrement, à moins que l'autre catégorie d'actions ne soit également modifiée au même moment, de la même manière et dans les mêmes proportions. De plus, le nombre autorisé d'actions de catégorie A sans droit de vote ne peut être augmenté sans l'approbation préalable des détenteurs d'au moins deux tiers des actions de chaque catégorie représentée qui ont voté lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Dividendes

Droits à des dividendes

Lorsque des dividendes privilégiés cumulatifs fixes annuels totalisant un cent par action de catégorie A sans droit de vote ont été versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement, pour l'exercice considéré et chaque exercice précédent, et lorsqu'un dividende non cumulatif totalisant un cent par action par année pour l'exercice considéré a été versé ou déclaré et mis de côté en vue de son versement sur la totalité des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice considéré, tous les dividendes supplémentaires, y compris les dividendes en actions ou les autres distributions aux actionnaires, seront versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement ou autrement distribués en sommes égales par action sur la totalité des actions de catégorie A sans droit de vote et la totalité des actions ordinaires alors en circulation, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre.

Informations sur les dividendes

Au 3 janvier 2026, la Société avait des dividendes déclarés et payables aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires à droit de vote d'un montant de 94,0 millions de dollars (28 décembre 2024 – 98,7 millions) au taux de 1,8000 \$ par action (28 décembre 2024 – 1,7750 \$ par action).

Le 18 février 2026, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 1,8000 \$ par action payable le 1^{er} juin 2026 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2026.

Les dividendes déclarés se sont élevés à 7,1250 \$ par action en 2025 (28 décembre 2024 – 7,0250 \$).

27. Paiements fondés sur des actions

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société sont exposés ci-dessous.

Options sur actions

La Société a attribué des options sur actions à certains employés qui leur permettent d'exercer ces options sur actions et de souscrire des actions de catégorie A sans droit de vote ou d'échanger leurs options et de recevoir un paiement en trésorerie. Ce paiement en trésorerie est calculé comme étant la différence entre la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de l'échange et le prix d'exercice de l'option. Les droits sur les options sur actions s'acquièrent sur une période de trois ans. Toutes les options sur actions en circulation peuvent être exercées sur une période de sept ans. Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, le nombre total d'actions de catégorie A sans droit de vote autorisées à être émises en vertu du régime d'options sur actions était de 3 387 702.

Les transactions effectuées relativement aux options sur actions en 2025 et en 2024 se sont établies comme suit :

	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début	1 470 213	143,79 \$	1 150 597	146,44 \$
Attribuées	359 002	161,91	588 046	132,87
Exercées et échangées ¹	(306 237)	123,00	(117 186)	90,28
Frappées de déchéance	(167 416)	163,56	(151 244)	162,94
En circulation à la fin	1 355 562	150,85 \$	1 470 213	143,79 \$
Options sur actions pouvant être exercées à la fin	517 767		290 738	

1. Le prix de marché moyen pondéré des actions de la Société lorsque les options ont été exercées en 2025 était de 169,11 \$ (28 décembre 2024 – 150,50 \$).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation et pouvant être exercées au 3 janvier 2026.

	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice				
187,25 \$	152 129	3,23	—	— \$
173,14	131 264	2,20	131 264	173,14
167,80	176 977	4,23	122 676	167,80
161,91	335 265	6,38	6 719	161,91
144,35	15 490	0,14	15 490	144,35
132,87	445 654	5,21	142 835	132,87
80,49	98 783	1,22	98 783	80,49
80,49 \$ à 187,25 \$	1 355 562	4,51	517 767	142,08 \$

1. La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

Régimes d'unités d'actions au rendement et de parts au rendement

La Société attribue à certains de ses employés des unités d'actions au rendement dont les droits s'acquièrent généralement après trois ans. Pour chaque unité d'actions au rendement qu'il détient, le participant peut choisir de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'unités d'actions au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime d'unités d'actions au rendement et un modificateur du rendement global relatif pour les actionnaires.

CT REIT attribue des parts au rendement à certains de ses employés. Les droits de ces parts sont généralement acquis après trois ans. Chaque part au rendement accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des parts de CT REIT à la date fixée dans le régime de parts au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime de parts au rendement.

Unités d'actions restreintes (« UAR ») et parts restreintes

La Société attribue des UAR à certains de ses employés. Les droits de ces unités d'actions sont généralement acquis graduellement, à raison de un tiers des droits chaque année à la date d'anniversaire de l'attribution. Chaque unité d'actions restreinte accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'UAR.

CT REIT offre un régime de parts restreintes à ses dirigeants. Ces parts peuvent être émises à titre d'attributions discrétionnaires, ou les dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur prime annuelle sous forme de parts restreintes. À la fin de la période d'acquisition des droits, qui est habituellement d'une durée de trois ans suivant la date d'attribution des parts (dans le cas des attributions discrétionnaires) et d'une durée de cinq ans suivant la date de paiement de la prime annuelle (dans le cas des primes différées), les dirigeants reçoivent un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, à leur choix, un montant équivalent en trésorerie.

Régimes d'unités d'actions différées et de parts différées

La Société offre des régimes d'unités d'actions différées à certains dirigeants et aux membres de son conseil d'administration. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, les dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants prévoit également l'attribution d'unités d'actions différées discrétionnaires. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, les administrateurs admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Les unités d'actions attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants et des administrateurs sont réglées en trésorerie à la cessation d'emploi au sein de la Société ou de fonction au sein du conseil d'administration en fonction de la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de règlement.

CT REIT offre également un régime de parts différées à l'intention des membres de son conseil des fiduciaires. En vertu de ce régime, les fiduciaires admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires au titre de fiduciaire annuels sous forme de parts différées. Les parts différées sont réglées au moyen de l'émission d'un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, au choix du fiduciaire, par un montant en trésorerie lorsque le fiduciaire quitte le conseil.

Ensemble des régimes

La juste valeur des options sur actions, des unités d'actions au rendement et des unités d'actions restreintes à la fin de l'exercice a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et des hypothèses suivantes :

	2025			2024		
	Options sur actions	Unités d'actions au rendement	Unités d'actions restreintes	Options sur actions	Unités d'actions au rendement	Unités d'actions restreintes
Cours de l'action à la fin de l'exercice (en \$ CA)	175,28 \$	175,28 \$	175,28 \$	152,87 \$	152,87 \$	152,87 \$
Prix d'exercice moyen pondéré ¹ (en \$ CA)	151,36 \$	s.o.	s.o.	144,45 \$	s.o.	s.o.
Durée de vie résiduelle attendue (en années)	3,6	1,4	0,9	3,6	2,0	1,0
Dividendes attendus	3,9 %	4,2 %	4,5 %	4,3 %	4,4 %	4,3 %
Volatilité attendue ²	25,9 %	21,4 %	20,7 %	24,9 %	21,5 %	18,4 %
Taux d'intérêt sans risque	2,7 %	2,4 %	2,4 %	2,8 %	2,8 %	3,0 %

1. Représente les déchéances attendues.

2. Représente la volatilité historique sur une période comparable à la durée restante des options sur actions, ce qui ne correspond pas nécessairement aux résultats réels.

La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et les conditions de performance non liées au marché dont sont assorties les transactions.

La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir les paiements fondés sur des actions, et elle n'applique pas la comptabilité de couverture. La charge comptabilisée à l'égard de la rémunération fondée sur des actions se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Charge (économie) découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	86,9 \$	38,1 \$
Effet des conventions de couverture	(31,6)	(10,9)
Total de la charge incluse dans le bénéfice net	55,3 \$	27,2 \$

La valeur comptable du passif lié aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions au 3 janvier 2026 totalisait 130,9 millions de dollars (28 décembre 2024 – 78,4 millions).

La valeur intrinsèque de l'obligation au titre des avantages acquis au 3 janvier 2026 se chiffrait à 44,5 millions de dollars (28 décembre 2024 – 35,8 millions).

28. Produits

Le tableau suivant détaille les produits externes par secteur opérationnel à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	2025					2024 ¹				
	Détail	Services Financiers	CT REIT	Ajuste-ments	Total	Détail	Services Financiers	CT REIT	Ajuste-ments	Total
Vente de biens	14 118,0	\$ —	\$ —	\$ —	\$ 14 118,0	13 380,3	\$ —	\$ —	\$ —	\$ 13 380,3
Produits d'intérêts sur les créances sur prêts	23,5	1 382,6	—	(8,0)	1 398,1	35,5	1 332,4	—	(13,6)	1 354,3
Redevances et droits de licence	64,4	—	—	—	64,4	60,1	—	—	—	60,1
Services rendus	12,1	159,6	—	—	171,7	14,8	175,9	—	—	190,7
Produits locatifs	498,9	—	64,4	—	563,3	469,0	—	61,6	—	530,6
	14 716,9	\$ 1 542,2	\$ 64,4	\$ (8,0)	\$ 16 315,5	13 959,7	\$ 1 508,3	\$ 61,6	\$ (13,6)	\$ 15 516,0

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Le tableau suivant ventile les produits du secteur Détail.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Canadian Tire	9 081,2 \$	8 452,6 \$
SportChek	2 071,9	1 897,7
Mark's	1 620,4	1 523,3
Division pétrolière	1 937,6	2 076,6
Autres et éliminations intersectorielles	5,8	9,5
	14 716,9 \$	13 959,7 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

Principaux clients

La Société ne dépend pas d'un client en particulier.

29. Coûts des activités génératrices de produits

Les coûts des activités génératrices de produits comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Coût des ventes de stocks ²	9 972,5 \$	9 589,9 \$
Perte de valeur nette relative aux créances sur prêts	517,8	509,2
Charges financières sur les dépôts	138,6	136,9
Autres	71,3	79,2
	10 700,2 \$	10 315,2 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

2. Le coût des ventes de stocks comprend l'amortissement pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 de 22,3 millions de dollars (28 décembre 2024 – 22,9 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de l'exercice clos le 3 janvier 2026, en raison du fait que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, s'élevaient à 80,3 millions de dollars (28 décembre 2024 – 93,7 millions). Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans le coût des ventes de stocks.

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de périodes antérieures et reprises au cours de l'exercice clos le 3 janvier 2026 s'élevaient à 16,9 millions de dollars (28 décembre 2024 – 9,3 millions). Les réductions de valeur ont été reprises parce que les pertes réelles sont inférieures aux estimations.

30. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Charges liées au personnel ²	1 546,0 \$	1 470,7 \$
Occupation ³	522,0	494,9
Marketing et publicité	310,5	306,7
Systèmes informatiques	390,0	364,6
Autres	702,1	603,1
	3 470,6 \$	3 240,0 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).
2. Comprend les coûts liés au personnel pour diverses fonctions telles que les technologies de l'information, le marketing et la publicité et d'autres fonctions de la Société, y compris les salaires des employés des succursales.
3. Comprend l'impôt foncier et les coûts relatifs à l'entretien et aux services publics.

31. Amortissements

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement ²	316,8 \$	306,0 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	314,8	305,4
Amortissement des immobilisations incorporelles	110,1	120,2
	741,7 \$	731,6 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).
2. Le coût des ventes de stocks comprend l'amortissement pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 de 22,3 millions de dollars (28 décembre 2024 – 22,9 millions).

32. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
Charges financières	220,6 \$	284,9 \$
Charges financières sur les obligations locatives	109,1	99,7
(Produits financiers)	(29,0)	(35,1)
(Produits financiers) sur les créances locatives ²	(5,2)	(5,4)
	295,5 \$	344,1 \$

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).
2. Lié aux immeubles pour lesquels la Société est un bailleur intermédiaire en vertu d'un contrat de sous-location classé comme contrat de sous-location en tant que contrat de location-financement aux termes d'IFRS 16.

33. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les variations des passifs découlant d'activités de financement se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025		
	Obligations locatives	Dépôts	Dettes à long terme
Solde au début	2 490,1 \$	3 557,4 \$	4 555,9 \$
<u>Variations résultant des flux de trésorerie :</u>			
Paie ment d'obligations locatives (sur le capital)	(383,2)	—	—
Variation des dépôts	—	(20,2)	—
Émission de titres d'emprunt à long terme	—	—	700,0
Remboursement sur la dette à long terme	—	—	(880,0)
Remboursement de l'emprunt hypothécaire	—	—	(0,4)
Paie ment des coûts de transaction liés à la dette à long terme	—	—	(3,6)
Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(383,2)	(20,2)	(184,0)
<u>Variations sans contrepartie de trésorerie et autres variations :</u>			
Nouveaux contrats de location, capitalisation des intérêts, écart de change et autres	443,2	—	0,1
Transfert aux passifs détenus en vue de la vente ¹	(108,2)	—	—
Amortissement de la commission de courtage	—	4,9	—
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	—	—	3,9
Solde à la fin	2 441,9 \$	3 542,1 \$	4 375,9 \$

1. Le transfert aux passifs détenus en vue de la vente comprend les passifs reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du dessaisissement d'Helly Hansen (se reporter à la note 4).

(en millions de dollars canadiens)	2024		
	Obligations locatives	Dépôts	Dettes à long terme
Solde au début	2 364,5 \$	3 364,3 \$	4 964,5 \$
<u>Variations résultant des flux de trésorerie :</u>			
Paie ment d'obligations locatives (sur le capital)	(349,3)	—	—
Variation des dépôts	—	187,8	—
Émission de titres d'emprunt à long terme	—	—	550,0
Remboursement sur la dette à long terme	—	—	(960,0)
Remboursement de l'emprunt hypothécaire	—	—	(0,4)
Paie ment des coûts de transaction liés à la dette à long terme	—	—	(2,0)
Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(349,3)	187,8	(412,4)
<u>Variations sans contrepartie de trésorerie et autres variations :</u>			
Nouveaux contrats de location, capitalisation des intérêts, écart de change et autres	474,9	—	0,1
Amortissement de la commission de courtage	—	5,3	—
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	—	—	3,7
Solde à la fin	2 490,1 \$	3 557,4 \$	4 555,9 \$

33.1 Trésorerie et placements négociables détenus en réserve

La trésorerie et les placements négociables comprennent les réserves que détiennent les Services Financiers en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires. Au 3 janvier 2026, les réserves que détenaient les Services Financiers totalisaient 432,8 millions de dollars (28 décembre 2024 – 361,6 millions) et comprenaient la trésorerie soumise à restrictions dont il est question à la note 6 et les placements à court terme.

34. Instruments financiers

34.1 Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et de présentation d'informations à fournir selon les méthodes énumérées ci-dessous :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créances sur prêts, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des titres d'emprunt à court terme et des emprunts de la Société se rapproche de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La valeur comptable des créances à long terme et autres actifs se rapproche de leur juste valeur, car leur valeur comptable reflète les taux d'intérêt actuels du marché ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers reflète le risque de crédit de la Société et des contreparties, le cas échéant.

Placements dans les titres d'emprunt

La juste valeur des actifs financiers est déterminée à l'aide d'une combinaison de modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés reposant sur des données d'entrée pour lesquelles des prix de marché observables existent et, lorsqu'elles sont disponibles, des comparaisons avec des instruments similaires et d'autres modèles d'évaluation.

Dérivés

La juste valeur des dérivés est estimée à l'aide de données de marché facilement observables et de modèles d'évaluation standard, des façons suivantes :

Les contrats de change à terme sont estimés en actualisant la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme en cours et en appliquant un taux sans risque pour refléter l'échéance du contrat.

Les swaps de taux d'intérêt et les options sur swap sont estimés au moyen de données d'entrée à la date d'évaluation et sont comparés à des sources d'évaluation externes.

Les dérivés sur actions sont calculés en fonction des fluctuations du cours de l'action ajustées pour tenir compte des intérêts, selon les taux d'intérêt du marché propres aux modalités des dérivés sous-jacents, et sont comparés à des sources d'évaluation externes.

34.2 Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés selon la hiérarchie des justes valeurs

La Société utilise une hiérarchie des justes valeurs afin de catégoriser les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers.

Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs;

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1, mais observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données d'entrée non fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

(en millions de dollars canadiens)		2025		2024	
	Catégorie	Niveau		Niveau	
Créances clients et autres débiteurs	JVRN ¹	2	16,6 \$	2	38,3 \$
Créances clients et autres débiteurs	Instruments de couverture efficaces	2	18,3	2	155,1
Créances à long terme et autres actifs	JVRN ¹	2	2,1	2	—
Créances à long terme et autres actifs	Instruments de couverture efficaces	2	36,1	2	59,2
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	JVRN ¹	2	7,9	2	6,8
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Instruments de couverture efficaces	2	27,0	2	8,3
Autres passifs à long terme	JVRN ¹	2	1,0	2	3,2
Autres passifs à long terme	Instruments de couverture efficaces	2	5,6	2	3,1
Position d'actif (de passif) net			31,6 \$		231,2 \$

1. Lié aux dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture.

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux en ce qui a trait aux instruments financiers restants à la fin de la période de présentation de l'information financière en 2025 et en 2024.

34.3 Évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts

L'évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 34.2). Le tableau suivant présente la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts de la Société par rapport à leur valeur comptable.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026		Au 28 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements à court terme	148,5 \$	148,3 \$	128,4 \$	128,7 \$
Placements à long terme	71,4	72,1	72,8	73,8
Dette à long terme ¹	4 375,9	4 509,0	4 555,9	4 668,2
Dépôts	3 542,1	3 603,5	3 557,4	3 641,6

1. Comprend la tranche courante de la dette à long terme.

L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable (excluant les coûts de transaction, qui sont inclus dans la valeur comptable de la dette) est attribuable à la variation des taux d'intérêt du marché pour des instruments semblables. La juste valeur est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs connexes au moyen des taux d'intérêt actuels du marché pour des éléments présentant un risque semblable.

34.4 Éléments des produits, des charges, des profits ou des pertes

Le tableau suivant présente certains montants des produits, des charges, des profits ou des pertes découlant des instruments financiers qui ont été comptabilisés en résultat net ou en capitaux propres.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ¹
(Pertes nettes) profits nets sur les éléments suivants :		
Instruments financiers désignés comme étant/classés à la JVRN ²	(12,1) \$	(37,4) \$
Produits (charges) d'intérêts :		
Total des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN	1 420,8	1 388,5
Total des charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN	(352,8)	(414,0)
Charges de commissions liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN :		
Autres charges de commissions	(31,0)	(26,4)

1. Certains chiffres comparatifs sont présentés de manière à refléter la présentation de l'entreprise Helly Hansen à titre d'activité abandonnée pour l'exercice considéré (se reporter à la note 4).

2. Exclut les profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie, qui sont des relations de couvertures efficaces et sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

35. Garanties et engagements

Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Une garantie est définie comme une entente (y compris les engagements d'indemnisation) en vertu de laquelle la Société est tenue de verser des sommes au bénéficiaire de la garantie en raison, directement ou indirectement : i) de changements du taux d'intérêt, du taux de change, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, de l'indice ou d'une autre variable se rapportant à l'actif, au passif ou au titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; iii) du manquement d'un tiers à payer sa dette à l'échéance.

La Société a donné les garanties importantes suivantes à des tiers :

Lettres de garantie

Franchise Trust, entité juridique commanditée par une banque indépendante, accorde à certains marchands des prêts pour leurs achats de stocks et d'immobilisations pour leur magasin Canadian Tire. Même si Franchise Trust est consolidée dans les présents états financiers, les prêts ne constituent pas une responsabilité juridique de la Société. La Société s'est plutôt entendue pour que plusieurs importantes banques canadiennes fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust afin d'obtenir une notation du crédit équivalente à « AAA », qui est requise pour le financement du portefeuille de prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie aux fiduciaires de copropriétaires. Franchise Trust, au nom des fiduciaires de copropriétaires, peut tirer des montants sur les lettres de garantie dans certaines circonstances prédéfinies. Si un montant est tiré sur une lettre de garantie, la Société consent à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis la lettre de garantie. La Société n'a comptabilisé aucun passif à l'égard de ces montants, compte tenu de la consolidation intégrale des créances sur prêts et des prêts relatifs aux marchands. En ce qui concerne la garantie légale des lettres de crédit de la Société, il n'y a pas eu de retraits effectués par Franchise Trust au titre de ces lettres de garantie par le passé en raison de la qualité du crédit des prêts aux marchands et de la nature de la sûreté sous-jacente, qui est constituée des stocks et des immobilisations corporelles des marchands emprunteurs. Ces deux facteurs sont renforcés par le système d'avancement des marchands prévu dans les contrats individuels conclus entre la Société et les marchands. Au 3 janvier 2026, l'exposition maximale de la Société en vertu des lettres de garantie s'élevait à 125,6 millions de dollars (28 décembre 2024 – 136,1 millions).

La Société a obtenu des lettres de crédit documentaire et de garantie d'une somme globale de 23,8 millions de dollars (28 décembre 2024 – 37,2 millions) relativement à l'importation de stocks de marchandises et à l'exécution de diverses activités immobilières.

Cessions d'entreprises et d'immobilisations

Aux termes d'ententes visant la cession, en totalité ou en partie, d'une entreprise ou d'une immobilisation, la Société a consenti à verser aux acquéreurs des indemnités au titre de réclamations résultant de son exploitation passée, y compris en ce qui a trait à la réparation des dommages causés à l'environnement, en plus d'indemnités liées au manquement à des clauses restrictives et à la violation de déclarations de responsabilité et de garanties. D'ordinaire, les parties ayant conclu l'entente fixent la durée maximale et le montant plafond de ces indemnités. La nature de ces engagements d'indemnisation rend impossible l'estimation du passif éventuel maximal que la Société devrait payer à des tiers. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune somme importante aux termes de ces autres ententes d'indemnisation, et les charges à payer liées étaient minimes à la fin de l'exercice considéré dans les états financiers consolidés.

Garanties à l'égard d'ententes de location

La Société a des garanties à l'égard d'ententes de location liées à certains magasins franchisés advenant le cas où les franchisés ne seraient plus en mesure d'honorer leurs obligations locatives restantes. Ces ententes de location expirent à différentes dates jusqu'en octobre 2033. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de payer en vertu de ces ententes s'élève à 4,1 millions de dollars (28 décembre 2024 – 4,8 millions). De plus, la Société pourrait devoir effectuer des paiements en vertu de loyers conditionnels, d'impôts fonciers ou de frais afférents aux zones communes. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés au titre de ces ententes de location.

Garanties financières de tiers

La Société a garanti certains prêts bancaires de certains marchands. Ces garanties financières de tiers prévoient que si les marchands omettent d'effectuer les remboursements sur leurs emprunts aux dates prévues, la Société doit se charger d'effectuer les remboursements. Bon nombre de ces garanties financières de tiers sont assorties d'expirations allant jusqu'en janvier 2028, et toute prorogation est à la discrétion de la Société. Au 3 janvier 2026, l'exposition maximale de la Société en vertu de ces garanties financières s'élevait à 13,1 millions de dollars (28 décembre 2024 – 15,6 millions).

La Société a conclu des accords de rachat de stocks de marchandises détenus par certains franchisés dans l'éventualité où les banques procéderaient à la saisie des franchisés concernés. Les modalités initiales des accords de rachat sont d'une durée de un an, et toute prorogation est à la discrétion de la Société. Au 3 janvier 2026, l'exposition maximale de la Société en vertu de ces accords de rachat s'élevait à 18,6 millions de dollars (28 décembre 2024 – 24,6 millions). La Société pourrait être en mesure de revendre une partie ou la totalité des stocks de marchandises détenus afin de réduire son exposition.

Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties et de ces accords de rachat.

Indemnisation des prêteurs et des agents aux termes de facilités de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société a convenu d'indemniser ses prêteurs aux termes de diverses facilités de crédit des frais et des pertes supplémentaires qui découleront de modifications de nature législative ou réglementaire et qui ont trait à toute poursuite qui pourrait être intentée contre eux relativement à l'utilisation du produit du prêt. D'ordinaire, les indemnisations s'appliquent sur la durée des facilités de crédit et ne sont assujetties à aucun plafond quant à l'obligation éventuelle maximale. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune indemnisation importante aux termes de ces ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des activités, la Société conclut d'autres ententes d'indemnisation avec des contreparties à l'occasion de transactions prenant, entre autres, la forme de transactions de crédit-bail, d'ententes de prestation de services, de conventions de placement, de transactions de titrisation, de dédommagements des fiduciaires aux termes d'un acte de fiducie relativement à l'extinction de titres d'emprunt en circulation dans le public, d'ententes d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants, de conventions de blocage de titres, de clauses de révision des prix, de ventes d'actifs (autres que les cessions d'entreprises dont il a été question) et d'ententes conclues avec Franchise Trust dont il a été question. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Société indemnise les contreparties de certains montants et des frais engagés, y compris les frais découlant de modifications de nature législative ou réglementaire (y compris la législation fiscale), des réclamations qui pourraient être déposées contre les contreparties dans le cadre de litiges ou des sanctions prévues par la loi qui pourraient les frapper par suite de ces transactions.

Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient en fonction du contrat et ne précisent pas la limite du passif éventuel maximal. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune somme importante aux termes de telles ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

L'exposition de la Société au risque de crédit relatif aux garanties mentionnées ci-dessus est présentée à la note 24.

Engagements en capital et autres engagements

Au 3 janvier 2026, la Société avait des engagements en capital visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles pour un coût total d'environ 94,7 millions de dollars (28 décembre 2024 – 122,4 millions).

36. Parties liées

Martha Billes et Owen Billes sont ensemble les propriétaires véritables; ils contrôlent ou ils dirigent environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles qu'elles sont définies par les Normes IFRS de comptabilité, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil d'administration et des principaux dirigeants de la Société (le chef de la direction, le chef des finances et certains autres hauts dirigeants).

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Salaires et avantages du personnel à court terme	35,2 \$	17,5 \$
Paielements fondés sur des actions et autres	29,2	11,4
	64,4 \$	28,9 \$

37. Éventualités

Questions juridiques

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des poursuites de nature judiciaire et réglementaire qui peuvent entraîner des dommages pécuniaires et d'autres mesures de redressement. La Société ne peut déterminer l'issue de toutes les poursuites en cours, mais elle est d'avis que les décisions finales à l'égard de ces instances n'auront pas d'incidence défavorable significative sur son bénéfice net consolidé, sur ses flux de trésorerie consolidés ni sur sa situation financière consolidée.